
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

1 AVRIL 2014

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE PILOTAGE INTERRÉSEAUX
DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR M. YVES REINKIN.

—

(1) Voir Doc. n°648 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la ministre Schyns	3
2	Discussion générale	5
3	Discussion et votes des articles	6
4	Vote sur l'ensemble du projet de décret et confiance	6
	PROPOSITION 2 DE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009	7
	RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 PROJETS CTA	12

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Éducation a, au cours de sa réunion du 1^{er} avril 2014(2), examiné le Projet de décret modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Interréseaux de l'Enseignement Qualifiant (Doc. 648 (2013-2014) n°1).

1 Exposé de Mme la ministre Schyns

Le décret du 30 avril 2009 sur les Instances de Pilotage interréseaux de l'enseignement qualifiant est dans sa 4^e année de fonctionnement. En tant que responsable politique du pilotage, Mme la ministre Schyns a souhaité vérifier si le décret atteignait les objectifs fixés à savoir « développer selon une logique de concertation en intra et/ou en interréseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et de qualité du service public en phase avec les tendances de développement socio-économique sous-régional et régional » (article 3 du décret du 30 avril 2009).

Le même décret ne prévoyait qu'une évaluation a minima des résultats et du fonctionnement du dispositif; Dans son article 6 § 4 il est simplement précisé : « L'Instance de pilotage remet, au mois d'octobre de chaque année, au Gouvernement un rapport d'activités de l'année écoulée. ». La Ministre a voulu aller plus loin dans l'évaluation du dispositif et a demandé à l'Administration de constituer un rapport complet des dix Instances de pilotage (IPIEQ), enrichi de l'avis de différents Conseils concernés par les résultats des IPIEQ – d'un côté le socioéconomique (CESRW – CESRB-CESCF) et de l'autre l'enseignement (Conseil général – Commission de pilotage) ainsi que de l'Administration et de l'Inspection. Ce rapport a été finalisé au début du mois de juillet 2013.

Les conclusions de ce rapport peuvent être synthétisées en 5 points :

— L'ensemble des acteurs souligne le caractère positif de la concertation interréseaux qui se joue à l'échelon zonal. Des nuances existent naturellement entre les 10 Instances, mais il ne se trouve personne pour remettre cela en

question. Le premier acquis du décret du 30 avril 2009 est donc d'avoir instauré cette habitude de dialogue entre représentants des Pouvoirs organisateurs, en sortant des logiques habituelles (réseaux ou caractères), et entre enseignement et partenaires sociaux interprofessionnels. Le bémol reste pour l'instant le manque de « consistance » des initiatives concernant l'offre d'enseignement d'une zone. Le mécanisme tel que proposé ne permet pas de grandes manœuvres de réorganisation de l'offre d'enseignement qualifiant.

— Le cadre du décret concernant les incitants est jugé souvent étriqué, peu adapté à la réalité du terrain. Les petites zones trouvent les moyens octroyés relativement dérisoires par rapport à d'éventuelles restructurations. Il est utile de rappeler à cet égard que le décret de 2009 ne fixe aucun budget à allouer aux IPIEQ et que c'est la Ministre qui a dû trouver les ressources nécessaires pour faire fonctionner le système. On souligne par ailleurs la difficulté de mettre en place la concentration d'options tenant compte de l'impact pluriannuel de ces projets. On questionne la répartition des incitants, en se demandant s'il est plus pertinent de concentrer sur quelques projets ou de saupoudrer. On met en lumière la possibilité de dépendance des établissements vis-à-vis des incitants octroyés par l'Instance. Il existe donc une insatisfaction générale sur le caractère « arithmétique et mécanique » des incitants, qui empêcherait toute politique plus ambitieuse. En contraste avec le prescrit légal, les actions « hors-décret » sont parées de toutes les vertus. Elles mettent en lumière la volonté des acteurs locaux de s'emparer des problèmes et de les traiter avec leurs solutions spécifiques. Si les projets « hors décret » ont permis aux IPIEQ de se mettre en place et de créer les conditions d'une confiance mutuelle, les IPIEQ regrettent de ne pas avoir pu poursuivre dans cette voie. De manière plus institutionnelle, on constate que certaines zones sont plus en pointe sur cette revendication de moyens sur lesquels elles peuvent être responsabilisées.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Daïf, M. Dupont, Mme Désir, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Trotta; M. Borsus, M. Crucke, M. Neven; Mme Linard, M. Reinkin (rapporteur), Mme Trachte; M. Bastin, Mme de Groot.

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Pary-Mille : membre du Parlement;
Mme Schyns, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale;
Mme Jacqmin, cheffe de cabinet adjoint de Mme la Ministre Schyns;
M. Maingain, chef de cabinet adjoint au cabinet de Mme la Ministre Schyns;
M. Belleflamme, expert au cabinet de Mme la Ministre Schyns;
M. Beaudelot, conseiller au cabinet de Mme la Ministre Schyns;
M. Corbier, conseiller au cabinet de Mme la Ministre Schyns;
M. Duray, collaborateur au cabinet de Mme le ministre Schyns;
M. Naïf, collaborateur du groupe PS;
M. Sonville, collaborateur du groupe MR;
M. Van Lint, secrétaire politique du groupe ECOLO;
M. Verstraeten, collaborateur du groupe ECOLO;
M. Jauniaux, collaborateur du groupe cdH.

- Les incitants sont néanmoins appréciés par les chefs d'établissement, comme complément ou soutien pédagogique possible dans les sections concernées. Par exemple, ils permettent d'éviter un regroupement 5e-6e lorsqu'on n'a que quelques élèves pour toute l'option. On peut donc considérer qu'ils viennent soulager et améliorer les situations existantes, mais n'ont qu'une portée limitée quant à des modifications profondes.
- Enfin, les IPIEQ souhaitent être toutes investies d'une mission de (re)valorisation de l'enseignement qualifiant. C'est d'ailleurs dans cette direction qu'elles avaient lancé leurs actions « hors-décret ». Aujourd'hui, il existe un consensus pour chercher des solutions différentes de celles d'avant, qui consistaient souvent à se faire concurrence. Les acteurs sont conscients qu'ils ont atteint les limites de cette politique et qu'il est plus intelligent de grouper leurs forces pour promouvoir les filières porteuses de l'enseignement.

Pour rencontrer les préoccupations des acteurs de terrain et approfondir les mécanismes coopératifs inscrits dans le décret du 30 avril 2009, il est proposé au Parlement de la Communauté Française un décret portant divers aménagements à ce décret. Ces modifications s'inscrivent dans la dynamique des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi, et spécifiquement des pôles de synergies, où l'implication des acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi sera forte.

Les modifications décrétales envisagées sont au nombre de 3.

1° Poids zonal de chaque IPIEQ fixé pour une période de 5 ans

Le décret du 30 avril 2009 prévoit dans son article 7 que : « *En fonction des moyens budgétaires, le Gouvernement répartit entre les instances de pilotage les moyens nécessaires à l'octroi des incitants tels que décrits à l'article 5.* »

La répartition des moyens se fonde sur un calcul annuel du nombre d'élèves et du coefficient ISEF. Ce mécanisme est à la fois source d'incertitude pour les IPIEQ par rapport aux moyens attendus et de retard dans les procédures annuelles d'appel à projets. Comme on constate avec l'expérience que les changements sont mineurs d'une année à l'autre, il est proposé de calquer le mécanisme sur celui de l'encadrement différencié et de fixer le poids zonal (pourcentage du budget total affecté à chaque IPIEQ) pour une durée de 5 ans.

Il convient donc de préciser que le poids zonal est fixé à l'occasion de la révision de l'indice ISEF de chaque établissement et est valable pour 5 années scolaires, sauf décision contraire du Gouvernement.

2° Donner des moyens d'action aux IPIEQ dans le cadre des Pôles de synergie (bassins enseignement qualifiant-formation-emploi)

Dans le cadre du déploiement des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi, les IPIEQ seront amenées à participer à des actions, via les Pôles de synergies. Ces actions tourneront entre autres autour de la promotion des métiers techniques, avec des spécificités suivant chaque territoire. Il est utile de permettre aux Instances de consacrer un ratio du budget consacré aux incitants à des projets portés par les Pôles de synergies, afin d'optimiser les moyens d'action emploi-formation-enseignement. Les moyens consacrés par l'IPIEQ à de tels projets ne pourraient dépasser 20 % du budget total disponible dans la zone et les décisions seront prises selon les mêmes règles que pour les incitants. Un avis d'opportunité sera demandé à l'Administration de la Fédération Wallonie Bruxelles (Division relation Ecoles-Monde du Travail) afin de vérifier la pertinence des projets de manière transversale et d'éviter des doubles emplois.

3° La nécessité de substituer à l'action de regroupement d'options un système plus performant d'optimisation de l'offre d'enseignement.

Chaque IPIEQ est invitée à élaborer un plan de redéploiement valable 4 ans (le temps nécessaire pour une évaluation sérieuse des effets obtenus).

Le plan de redéploiement qui sera proposé par chaque IPIEQ et approuvé par le gouvernement commandera l'action de l'IPIEQ dans les 4 années qui suivent et justifiera la répartition des incitants.

Les incitants retenus pour les associations sectorielles sont repris dans ce nouveau projet :

- L'exonération des normes de maintien est réservée aux établissements qui acceptent de fermer une option de base groupée.
- L'accès au fonds d'équipement avec participation du pouvoir organisateur de 10 % (au lieu de 20 %) est réservé aux établissements qui créent une option de base groupée.
- Les incitants en NTPP sont uniformisés et simplifiés : que ce soit pour une création, un maintien ou une fermeture, les incitants sont disponibles sur la durée du plan et peuvent varier entre 3 et 26 périodes par option.
- Les plans de redéploiement qui comportent des projets de création et/ou de fermeture et/ou maintien par secteur retenu sont d'une durée de 4 ans pour permettre une réelle évaluation des réalisations et de l'impact de celles-ci. L'octroi des incitants reste annuel.

Ces modifications ne peuvent s'envisager, comme le souligne le Conseil économique et social de la Région wallonne, qu'en perspective de la mise en œuvre de l'accord de coopération relatif aux bassins enseignement qualifiant-formation-emploi. Mais il semble fondamental pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'avoir une vision claire de l'évolution qu'elle veut apporter aux Instances de pilotage au moment de la mise en place de ces bassins.

Mme la ministre est convaincue que les IPIEQ ne pourront qu'améliorer leur fonctionnement et assumer leur fonction en contribuant efficacement à l'élaboration d'une vision stratégique sur la zone.

2 Discussion générale

M. Neven considère que ce projet de décret ne provoquera pas de grands débats. Il apporte de la souplesse et de l'efficacité dans la législation. Le groupe MR votera donc en faveur de ce texte.

Mme Linard, au nom du groupe Ecolo, déclare que les IPIEQ sont importantes car elles réunissent l'ensemble des acteurs au sein d'un même bassin. Ce qui est proposé par la ministre va améliorer la situation. Cela permet de réfléchir ensemble à l'avenir de l'enseignement qualifiant. La logique des IPIEQ est un exemple à suivre dans le futur, c'est repris dans le plan Horizon 20-22 qui va plus loin dans les synergies à mener.

Trois points sont particulièrement positifs. La nécessité de fixer le poids zonal de chaque IPIEQ pour une période de cinq ans afin de garantir un minimum de stabilité dans les budgets disponibles. Initialement cette disposition n'était prévue que pour deux ans. Cela permettra de mener des projets à plus long terme.

Deuxièmement, ce dispositif permet de plaider pour un travail interréseaux. Cela va dans le bon sens car chaque IPIEQ devra identifier les secteurs nécessitant une optimisation de l'offre dans un plan de redéploiement interréseaux.

Troisièmement, cela donnera des moyens d'actions aux IPIEQ dans le cadre des pôles de synergie, bassin d'enseignement qualifiant, formation-emploi-vie. C'est une manière de promouvoir les métiers techniques.

Le décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances de pilotage interréseaux de l'enseignement qualifiant prévoyait qu'une évaluation a minima des résultats et du fonctionnement du dispositif serait réalisé. Cette évaluation a été réalisée, a-t-elle dès lors été intégrée dans le projet de décret ? La ministre peut-elle communiquer ce document ?

A propos du décret sur les bassins de vie, il y a un nouveau découpage géographique, or cela ne passe actuellement pas par les bassins existants.

Il va donc y avoir des changements de communes pour certains. Quelles seront les conséquences de ce nouveau découpage géographique ? Par exemple, le bassin de Namur va voir certaines communes comme Couvin, Philippeville, Walcourt, passer d'une IPIEQ à une autre.

Mme Désir déclare, au nom du groupe socialiste, que les bassins scolaires sont un dossier très important de l'enseignement qualifiant. Il fallait aller dans le sens d'une meilleure synergie, ce qui est permis par le projet. Ce projet propose de remédier à des difficultés et renforce les collaborations interréseaux. Il facilitera les marges d'action. Le groupe PS se réjouit de cette avancée. L'évaluation du dispositif a pointé plusieurs difficultés dans la mise en œuvre et dans la transformation des intentions mais sur le terrain, tout allait dans le sens d'une meilleure condition de synergies et une meilleure prévisibilité.

Elle ajoute que c'était pour ne pas handicaper des projets à plus long terme. Par exemple, l'annualisation de certaines décisions faisait peser sur les IPIEQ une incertitude peu compatible avec le besoin de développer certains projets sur plusieurs années. Le projet permet de manière très pertinente de remédier à ce type de difficultés et le groupe PS ne peut que s'en réjouir. Le rôle-même de l'IPIEQ est renforcé pour permettre aux collaborations d'avoir plus de poids dans une perspective à plus long terme qu'une seule année. Pour ces raisons, le groupe PS soutiendra ce projet qui, s'il ne transforme pas fondamentalement les bassins scolaires, permettra certainement des facilités et une marge d'action qui n'était pas facilement compatible avec les textes légaux existants. Cela vient renforcer le dispositif puisque le décret sur les bassins de vie vient d'être adopté en commission des Affaires générales.

M. Bastin, au nom du groupe cdH, salue ce projet de décret. Ce texte fixe le poids zonal à cinq ans. Cela répondra aux besoins du terrain. Il revoit le rôle de l'IPIEQ par rapport au redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant en insistant sur l'aspect coopératif où les parties s'engageant bénéficieront d'un certain nombre d'avantages et ce, en échange d'une gestion plus collective de l'offre d'enseignement. Ce dispositif se déroulera au sein-même de l'IPIEQ qui permet à des écoles plus volontaires de viser une gestion de l'offre répondant mieux aux besoins collectifs de la sous-région. Enfin, donner des moyens d'action aux IPIEQ dans le cadre des pôles de synergies. Il pense qu'ainsi, l'IPIEQ assumera sa fonction et contribuera efficacement à l'élaboration d'une vision stratégique sur la zone.

Par ailleurs, les organisations syndicales seront parties prenantes dans le dispositif.

Réponses de Mme la ministre Schyns

Mme la ministre répond à Mme Linard que le

projet de décret intègre complètement l'évaluation et ce document lui sera bien communiqué comme l'a demandé cette commissaire⁽³⁾.

A propos des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi, le découpage géographique ne correspond pas exactement pour certains cas qui sont à la marge. On a maintenu les IPIEQ au niveau des zones d'enseignement qui seront alignées sur les bassins. Et pour ces cas à la marge, il faudra compter sur la collaboration et la coopération qui existent entre IPIEQ. Il y a une coopération inter IPIEQ, en fonction des endroits, les IPIEQ ont été plus ou moins rapides à démarrer au niveau de leur travail, de leur concertation. On peut espérer que les quelques cas à la marge vont bien pouvoir collaborer entre les IPIEQ qui se touchent.

La ministre remercie les groupes politiques d'apporter leur soutien à ce projet.

Le rapporteur,

Y. REINKIN

3 Discussion et votes des articles

Article premier

Cet article n'appelle pas de commentaires.

L'article premier est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Art. 2 à 10

Ces articles n'appellent pas de commentaires.

Les articles 2 à 10 sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

4 Vote sur l'ensemble du projet de décret et confiance

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Il est fait confiance à la Présidente et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

La Présidente,

L. GAHOUCI

* *
*

(3) Voir annexes au présent rapport.

**PROPOSITION 2 DE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU DÉCRET DU 30
AVRIL 2009**



30 MAI 2011

Note à Madame Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'enseignement obligatoire

Via Monsieur Jean-Pierre HUBIN
Administrateur général

Vos correspondants : Sabrina GOUGIAH – Claude Lachapelle
Téléphone : n° 02/690.84.71 – 88.97
Courriel : anne.hellemans@cfwb.be

VOTRE NOTE DU
08 mars 2010

VOS REFERENCES
AB/BD/mr/01.03.2010/10877

NOS REFERENCES
LAH/MVR/AH/SG-CL/IPQ270-2011

Objet : Proposition 2 de processus d'évaluation du décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial (M.B. 15 juillet 2009)

Une première proposition de processus d'évaluation a été réalisée en concertation avec le Service général du Pilotage du système éducatif ainsi que le Service général de l'Inspection et a été soumise à Madame la Ministre. Dans un second temps, mes services ont rencontré Monsieur Duzel, en date du 29 avril, afin d'affiner le processus à proposer à Madame La Ministre.

Dès lors, la présente vise d'une part à préciser certains éléments détaillés dans la note précédente et d'autre part, à soumettre notre proposition à l'ensemble des acteurs concerné par le décret pour avis.

1. Intervention des différents organes

a. Le pilotage serait assuré par la Direction Relations Ecoles – Monde du travail :

- Centralisation des données chiffrées et des rapports d'activités
- Création d'un outil de suivi via un tableau de bord
- Analyse qualitative par le biais de sondage
- Rédaction du rapport provisoire à soumettre pour avis aux différentes instances
- Rédaction du rapport final à soumettre au Cabinet



Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
1 rue A.Lavallée - 1080 Bruxelles - Tél . 32 (2) 690 85 69- Fax . 32 (2) 690 85 88
Courriel : remt.sces@cfwb.be – remt.cta@cfwb.be

DIRECTION RELATIONS
ÉCOLES - MONDE DU TRAVAIL

Site internet <http://www.cfwb.be>
Téléphone vert (0800) 20 000

1

04/33/10



b. Les avis et recommandations seraient sollicités auprès de

- Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire
- Conseil Economique et Social de la Communauté française
- Conseil Economique et Social de la Région wallonne
- Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capital
- Service de l'Inspection de la Communauté française
- Commission de pilotage du système éducatif de la Communauté française

c. Les missions de l'Inspection :

- Visite d'établissements scolaires ayant bénéficié des incitants par les IPIEQ
- Etablissements de rapports visant à vérifier l'impact des incitants au niveau qualitatif
- Identification des facteurs favorisant et facteurs bloquant au niveau de l'impact des incitants

2. Les indicateurs retenus :

a. Indicateur de réalisation :

- Le nombre de réunions organisées par Instances pour connaître le taux de participation par catégorie.
- Le nombre d'actions sollicitées par l'Instance : étude, travaux, recherches statistiques ou autres qui ont servis la réflexion de l'Instance pour *in fine* réaliser un cadastre des études
- Le nombre d'heures sollicitées dans un CTA, CDC ou centre de référence après la mise en œuvre du décret par les écoles ayant bénéficié d'incitants
- Le nombre de dossier en fonds d'équipement introduits après la mise en œuvre du décret par les écoles ayant bénéficié d'incitants

b. Indicateur de résultat

- a. Le nombre total de projets introduits par Instance ainsi que le nombre de projet retenu
- b. Le nombre de projet en fonction des secteurs, groupes d'options et option et du réseau





c. Indicateur d'impact

- a. Le flux d'élèves dans les secteurs, groupes d'options et options suite aux modifications des options

3. Planning

15/10/2012 Rapports d'activité (2011) des Instances sont centralisés au niveau de la DREMT

15/12/2012 Transmission du rapport provisoire vers les différents acteurs pour avis et recommandations

15/03/2011 au 15/06/2013 L'Inspection mène l'enquête de qualité

15/06/2013 Rédaction du rapport final à destination du Cabinet

4. Schéma du rapport d'activité

Chaque rapport d'activités des instances devra respecter la charte graphique initialement précisée dans la note précédente. Pour ce qui concerne la table des matières :

1. Présentation préalable de l'instance

- 1.1. *Les membres*
- 1.2. *Le contexte*
- 1.3. *La cartographie et les limites géographiques étudiées*
- 1.4. *Les options en lien avec les métiers concernés*
- 1.5. *Les particularités (options, zone)*

2. Les actions entreprises par l'Instance

- 2.1. *Les démarches et les actions réalisées*
- 2.2. *Les bonnes pratiques de l'Instance*

3. Analyse des options et des métiers

- 3.1. *Cadastre des options proposées*
 - 3.1.1. *Analyse de la population scolaire de plein exercice*
 - 3.1.2. *Analyse de la population scolaire en alternance*
- 3.2. *Les options sélectionnées (en réorganisation)*
 - 3.2.1. *Présentation cartographique des options*
 - 3.2.2. *Analyse et interprétation des données sur base des indicateurs*
- 3.3. *Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réorganisation*

4. Remarques - Divers





Annexes :

Tout document que l'Instance jugerait utile.

Plaise à Madame la Ministre de m'indiquer si elle marque son accord sur cette manière de procéder.

La Directrice générale,



Lise-Anne HANSE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 PROJETS CTA



**DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE**

Rapport d'activité 2013

Projets CTA



Table des matières

1. Portefeuille « Compétitivité régionale et emploi »	4
1.1. Description de la mise en œuvre	5
1.1.1. Déploiement du réseau CTA	5
1.1.2. Etat d'avancement physique et financier	5
1.1.2.1. Réseau libre (SEGeC)	6
A. Etat d'avancement physique	6
B. Etat d'avancement financier	7
1.1.2.2. Réseau officiel (FWB)	8
A. Etat d'avancement physique	8
B. Etat d'avancement financier	8
1.1.2.3. Réseau officiel subventionné (CPEONS)	10
A. Etat d'avancement physique	10
B. Etat d'avancement financier	10
1.1.3. Facteurs bloquants et facilitateurs lors de la mise en œuvre	11
1.2. Résultats obtenus	11
1.2.1. Indicateurs de réalisation et de résultat	11
1.2.1.1. Indicateurs de résultat	12
1.2.1.2. Taux de fréquentation	13
1.2.2. Indicateurs spécifiques	15
1.3. Politiques communautaires	15
1.4. Modalités de fonctionnement du portefeuille	15
1.4.1. Parution des circulaires n°4344 et 4345 relatives au fonctionnement des CTA	15
1.4.2. Assurances relatives aux biens matériels des CTA de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16
1.4.3. Frais de fonctionnement et de consommables	17
1.4.4. Formulaire intelligent de collecte des données de fréquentation	17
1.4.5. Accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire en CTA	18
1.4.6. Réunions de coordination trimestrielle du réseau CTA	18
1.4.7. Coordination des chargés de mission chargés de l'Interface CDC-Enseignement	18
1.4.8. Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement	19
1.4.9. Actions de promotion menées dans le cadre des formations IFC	19
1.4.10. Actions menées dans le cadre de l'élaboration et de la promotion du réseau CTA	20
1.4.10.1. Fascicule « Déploiement du réseau CTA »	20
1.4.10.2. Mise à jour des pages consacrées aux CTA sur le site « enseignement.be »	20
1.4.10.3. Elaboration de catalogues de formations CTA par secteur	21
1.4.10.4. Réflexion sur la mise en place de noms et d'adresses mail génériques	21
1.4.10.5. Plan de communication élaboré par l'Administration fonctionnelle	22
1.4.11. Mise en place de mesures administratives	22
1.4.11.1. Conventions bilatérales générales et spécifiques pour tous les publics cibles	22
1.4.11.2. Procédure de déclassement de matériel CTA	22
1.4.11.3. Rédaction et diffusion du premier rapport d'activités du réseau CTA	23
1.4.11.1. Audit système – résumé	23
1.4.12. Personnel administratif et d'encadrement au sein des CTA	24
1.4.12.1. Formateurs mis à disposition de chaque CTA ayant été inauguré	24
1.4.12.2. Coordonnateurs	24
1.5. Coopération dans le cadre de partenariats-synergie et liens avec d'autres projets	24
1.5.1. Campus des technologies avancées	24
1.5.2. Cité des métiers	24
1.5.3. Collaboration avec les CDC et les CDR	24
1.5.4. Projet « 2013 – année des compétences »	25
1.6. Mesures de publicité	26
2. Portefeuille « Convergence »	27
2.1. Description de la mise en œuvre	28
2.1.1. Déploiement du réseau CTA	28
2.1.2. Etat d'avancement physique et financier	28

2.1.2.1. Réseau libre (SEGeC)	29
A. Etat d'avancement physique	29
B. Etat d'avancement financier	30
2.1.2.2. Réseau officiel (FWB)	30
A. Etat d'avancement physique	30
B. Etat d'avancement financier	30
2.1.2.3. Réseau officiel subventionné (CPEONS)	31
A. Etat d'avancement physique	31
B. Etat d'avancement financier	32
2.1.3. Facteurs bloquants et facilitateurs lors de la mise en œuvre	32
2.2. Résultats obtenus	33
2.2.1. Indicateurs de réalisation et de résultat	33
2.2.1.1. Indicateurs de résultat	33
2.2.1.2. Taux de fréquentation	34
2.2.2. Indicateurs spécifiques	35
2.3. Politiques communautaires	35
2.4. Modalités de fonctionnement du portefeuille	36
2.4.1. Parution des circulaires n°4344 et 4345 relatives au fonctionnement des CTA	36
2.4.2. Assurances relatives aux biens matériels des CTA de la Fédération Wallonie-Bruxelles	36
2.4.3. Frais de fonctionnement et de consommables	37
2.4.4. Formulaire intelligent de collecte des données de fréquentation	38
2.4.5. Accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire en CTA	38
2.4.6. Réunions de coordination trimestrielle du réseau CTA	38
2.4.7. Coordination des chargés de mission chargés de l'Interface CDC-Enseignement	39
2.4.8. Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement	39
2.4.9. Actions de promotion menées dans le cadre des formations IFC	39
2.4.10. Actions menées dans le cadre de l'élaboration et de la promotion du réseau CTA	41
2.4.10.1. Fascicule « Déploiement du réseau CTA »	41
2.4.10.2. Mise à jour des pages consacrées aux CTA sur le site « enseignement.be »	41
2.4.10.3. Elaboration de catalogues de formations CTA par secteur	41
2.4.10.4. Réflexion sur la mise en place de noms et d'adresses mail génériques	41
2.4.10.5. Plan de communication élaboré par l'Administration fonctionnelle	42
2.4.11. Mise en place de mesures administratives	42
2.4.11.1. Conventions bilatérales générales et spécifiques pour tous les publics cibles	42
2.4.11.2. Procédure de déclassement de matériel CTA	43
2.4.11.3. Rédaction et diffusion du premier rapport d'activités du réseau CTA	43
2.4.11.1. Audit système – résumé	43
2.4.12. Personnel administratif et d'encadrement au sein des CTA	44
2.4.12.1. Formateurs mis à disposition de chaque CTA ayant été inauguré	44
2.4.12.2. Coordonnateurs	44
2.5. Coopération dans le cadre de partenariats-synergie et liens avec d'autres projets	44
2.5.1. Campus des technologies avancées	44
2.5.2. Cité des métiers	44
2.5.3. Collaboration avec les CDC et les CDR	45
2.5.4. Projet « 2013 – année des compétences »	45
2.6. Mesures de publicité	46

1. Portefeuille « Compétitivité régionale et emploi »

1.1. Description de la mise en œuvre

1.1.1. Déploiement du réseau

Le déploiement du réseau continue sa progression : au 31 décembre 2013, **28 CTA** étaient en activité, dont 14 sur 16 pour le portefeuille « Compétitivité régionale et emploi », 7 sur 8 pour le portefeuille « Convergence » et 7 sur 7 à Bruxelles. Le réseau est donc déployé à **90 %** à cette date.

Au cours du dernier quadrimestre de l'année 2013, les CTA de l'Institut Saint-Louis de Waremmes, du Collège Saint-Servais de Namur et de l'Institut Marie-Thérèse de Liège ont ouverts leurs portes. Les deux centres du Portefeuille « Compétitivité régionale et emploi » devant encore débiter leurs activités sont les CTA de l'Ecole hôtelière de la Province de Namur et celui de l'Institut Sainte-Ursule de Namur.

Un seul CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi » a inauguré en 2013, celui de l'Institut Saint-Joseph de Ciney. Les inaugurations prévues en 2014 sont celles des CTA de l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne, de l'Institut Saint-Louis de Waremmes, de l'Institut Marie-Thérèse de Liège, du Collège Saint-Servais de Namur et de l'Ecole hôtelière de la Province de Namur.

Le tableau ci-dessous récapitule l'état d'opérationnalisation de chacun des CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi » au 31 décembre 2013.

CTA	Localité	Accessible au public	Partiellement accessible	Pas encore accessible
Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège	4000 Liège	X		
Institut Don Bosco	4000 Liège	X		
Institut Marie-Thérèse	4000 Liège		X	
Institut Saint-Laurent	4000 Liège	X		
Institut Saint-Louis	4300 Waremmes		X	
Athénée provincial Guy Lang	4400 Flémalle	X		
Athénée royal de Soumagne	4620 Soumagne	X		
Ecole hôtelière provinciale de Namur	5000 Namur			X
ITCF Henri Maus	5000 Namur	X		
Institut Sainte-Ursule	5000 Namur			X
Collège Saint-Servais	5002 Namur	X		
Institut technique horticole de la Communauté française	5030 Gembloux	X		
Institut Saint-Joseph	5590 Ciney	X		
Institut des Arts et Métiers	6760 Virton	X		
ITCF Centre Ardenne	6800 Libramont	X		
Institut Saint-Roch	6900 Marche-en-Famenne		X	

1.1.2. Etat d'avancement physique et financier

Cette section est consacrée à une présentation de l'état d'avancement physique et financier de chaque projet CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi ».

Les CTA sont regroupés et présentés par réseau d'enseignement (réseau libre, officiel et officiel subventionné). Les points sont abordés pour plusieurs CTA globalement ou considérés séparément en regard de l'état d'avancement physique (le degré d'opérationnalité du projet) et financier, des résultats obtenus en termes de formations dispensées aux différents publics et le suivi du développement de chaque projet, notamment au travers de la tenue des Comités d'accompagnement constitués pour chaque CTA.

Pour rappel, ces Comités d'accompagnement sont institués en application de l'Accord de Coopération conclu le 14 juillet 2006 entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur objectif consiste à assurer la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement de chaque CTA. Leurs tâches principales sont :

- le contrôle du respect des critères d'éligibilité et de priorité des CTA tels que fixés à l'article 3 du Décret de la Communauté française du 26 avril 2007 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant ;
- la définition d'objectifs précis en terme de nombre d'heures de formation à dispenser, de nombre d'étudiants, d'enseignants, de travailleurs et de demandeurs d'emploi à accueillir, de nombre de conventions à conclure avec des établissements scolaires, etc. ;
- l'évaluation des progrès réalisés afin d'atteindre les objectifs fixés et l'examen des résultats ;
- l'analyse et l'approbation des rapports annuels d'activités à transmettre à la Direction générale de l'enseignement obligatoire;
- dans le cadre du cahier des charges approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, la concertation sur les équipements pédagogiques à acquérir par le CTA ;
- la concertation sur le programme de formations proposé par le CTA ;
- l'organisation et la gestion de la collaboration entre le CTA et les Centres de compétence ou de référence associés (en terme de formation, de veille sur les métiers, d'action de sensibilisation au secteur, etc.) ;
- l'identification et la résolution de tout problème éventuel apparaissant en cours de mise en œuvre.

1.1.2.1. Réseau libre (SEGeC)

A. Etat d'avancement physique

Les locaux du **CTA de l'Institut des Arts et Métiers de Virton** sont complètement équipés en matériel pédagogique. Un marché complémentaire destiné à équiper le CTA en matériel hydraulique est en cours de préparation. Il sera lancé en 2014, dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet.

Le **CTA de l'Institut Don Bosco** de Liège est complètement équipé.

Le **CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège** est complètement équipé et les formations à destination des différents publics démarrent. Mais, après quelques mois d'utilisation intensive, il s'avère que l'achat d'équipements pédagogiques complémentaires est nécessaire. De même, la maintenance préventive et le dépannage de la chaîne de production pourrait être améliorés grâce à un dispositif Internet de prise de contrôle à distance de celle-ci. Un marché de fournitures complémentaires sera donc lancé début 2014, dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet.

Le **CTA de l'Institut Saint-Joseph de Ciney** fonctionne depuis plusieurs années maintenant et ne connaît pas de changement notable dans son équipement pédagogique. Un appel d'offres est en cours de préparation en vue d'équiper le dernier module « chauffage ».

Les locaux du **CTA de l'Institut Saint-Louis de Waremme** sont complètement aménagés et équipés. L'appel d'offres européen visant l'acquisition des équipements pédagogiques a abouti à l'attribution de 40 lots sur les 48 proposés pour un montant global adjugé de 569.935,04 € TVAC. Les lots pour lesquels aucune offre n'a été reçue seront relancés en procédure négociée début 2014. Les livraisons de matériel sont en cours et l'inauguration du CTA prévue durant le premier semestre 2014.

L'appel d'offres européen visant l'acquisition des équipements pédagogiques pour le **CTA de l'Institut Marie-Thérèse de Liège** a abouti à l'attribution des huit lots pour un montant global de 672.867,00 €. Les livraisons de matériel sont en cours et l'inauguration du CTA est prévue durant le premier semestre 2014.

Les travaux d'aménagements des locaux du **CTA de l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne** sont terminés. L'appel d'offres concernant la presse-plier et le matériel informatique a abouti. La presse-plier, ainsi que la poinçonneuse mise à disposition par TECHNIFUTUR ont été livrées et mises en service. Le matériel informatique a également été livré et installé. Les formations à destination du coordonnateur et des formateurs du CTA sont en cours. L'inauguration du CTA est prévue le 5 février 2014.

Les travaux d'aménagement des locaux du **CTA du Collège Saint-Servais de Namur** sont terminés. Le mobilier des laboratoires a été installé et réceptionné. Un appel d'offres à publicité européenne permettant l'acquisition de l'ensemble des équipements pédagogiques a abouti à l'attribution de 16 lots sur les 21 proposés, et ce pour un montant global de 426.967,54 € TVAC. Les livraisons sont en cours et l'inauguration du CTA est prévue durant le premier semestre 2014. L'appel concernant les lots qui n'ont pas reçu d'offre sera relancé en 2014.

Le transfert du projet de **CTA de l'Institut Saint-Aubain – Sainte-Elisabeth de Namur** vers le Pouvoir organisateur de l'Institut Sainte-Ursule de Namur a été approuvé par les deux Gouvernements concernés. La fiche projet a été modifiée en ce sens et approuvée par le Gouvernement wallon en

octobre 2013. Plusieurs réunions se sont déjà tenues avec les porteurs de ce projet afin de préparer l'élaboration des divers cahiers spéciaux des charges.

B. Etat d'avancement financier

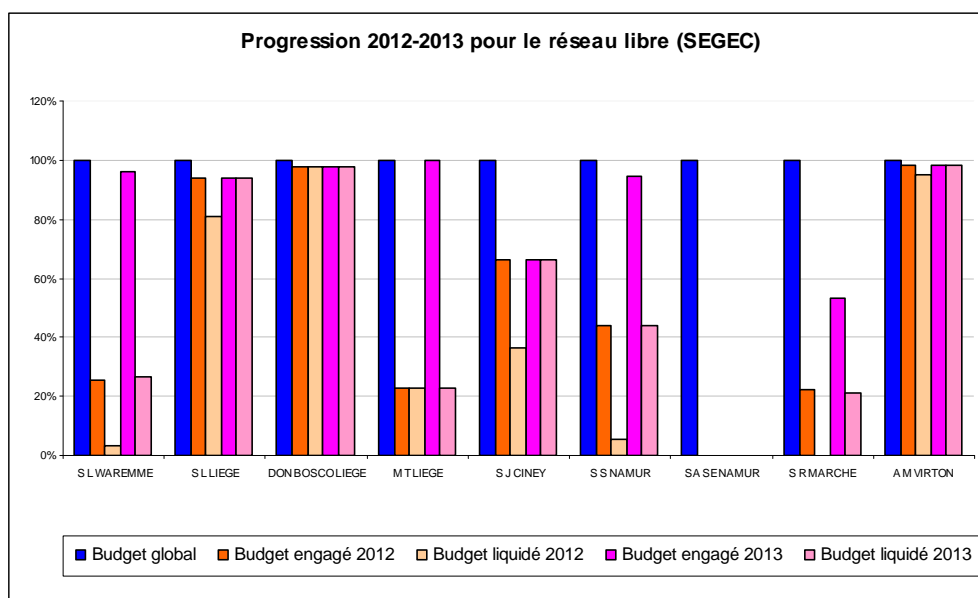
L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau libre est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% engagé	% liquidé
Institut Saint-Louis de Waremme	820.000 €	789.295 €	219.357 €	96,26 %	26,75 %
Institut Saint-Laurent de Liège	880.000 €	826.530 €	826.408 €	93,92 %	93,10 %
Institut Don Bosco de Liège	850.000 €	829.365 €	829.365 €	97,57 %	97,57 %
Institut Marie-Thérèse de Liège	870.000 €	869.159 €	196.188 €	99,90 %	22,55 %
Institut Saint-Joseph de Ciney	820.000 €	541.818 €	541.285 €	66,07 %	66,01 %
Collège Saint-Servais de Namur	840.000 €	794.218 €	367.251 €	94,55 %	43,72 %
Institut St-Aubain–Ste-Elisabeth de Namur	850.000 €	0 €	0 €	0 %	0 %
Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne	770.000 €	409.175 €	163.287 €	53,14 %	21,21 %
Institut des Arts et Métiers de Virton	850.000 €	834.003 €	834.003 €	98,12 %	98,12 %

On constate donc que six CTA sur neuf ont plus de 90 % de leur budget global engagé. Il s'agit des CTA de l'Institut Saint-Louis de Waremme, de l'Institut Saint-Laurent de Liège, de l'Institut Don Bosco de Liège, de l'Institut Marie-Thérèse de Liège, du Collège Saint-Servais de Namur et de l'Institut des Arts et Métiers de Virton. Par contre, seule la moitié d'entre eux a liquidé plus de 90 % de son budget global.

Le cas du CTA de l'Institut Saint-Aubain – Sainte-Elisabeth de Namur est particulier, puisque son Pouvoir organisateur a renoncé au projet et que celui-ci a été transféré à une autre institution en octobre 2013.

La progression financière pour ces CTA par rapport à l'année 2012 est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué aux CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

On constate une nette progression des budgets engagés pour les CTA de l'Institut Saint-Louis de Waremme, de l'Institut Marie-Thérèse de Liège, du Collège Saint-Servais de Namur et de l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne. Il en est de même pour les budgets liquidés, sauf dans le cas de l'Institut Marie-Thérèse de Liège. Les sommes engagées en 2013 seront bientôt liquidées, en effet, ces CTA ont déjà reçu une partie de leur matériel.

Les CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège, de l'Institut Don Bosco de Liège, de l'Institut Saint-Joseph de Ciney et de l'Institut des Arts et Métiers de Virton n'ont pas engagé de budget durant l'année 2013, par contre, mis à part le CTA de l'Institut Don Bosco de Liège, un petit pourcentage a été liquidé. Les

CTA de l'Institut Don Bosco de Liège, de l'institut Saint-Laurent de Liège et de l'Institut des Arts et Métiers de Virton lanceront chacun un marché complémentaire en 2014 pour clôturer leur budget. Le CTA de l'Institut Saint-Joseph de Ciney doit passer deux marchés en 2014. Ceux-ci concernent le module 4 « chauffage ».

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
Institut Saint-Louis de Wareme	820.000 €	30.705 €	600.643 €
Institut Saint-Laurent de Liège	880.000 €	53.470 €	53.592 €
Institut Don Bosco de Liège	850.000 €	20.635 €	20.635 €
Institut Marie-Thérèse de Liège	870.000 €	841 €	673.812 €
Institut Saint-Joseph de Ciney	820.000 €	278.182 €	278.715 €
Collège Saint-Servais de Namur	840.000 €	45.782 €	472.749 €
Institut St-Aubain-Ste-Elisabeth de Namur	850.000 €	850.000 €	850.000 €
Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne	770.000 €	360.825 €	606.713 €
Institut des Arts et Métiers de Virton	850.000 €	15.997 €	15.997 €

1.1.2.2. Réseau officiel (FWB)

A. Etat d'avancement physique

Un cinquième cahier spécial des charges a été notifié pour un montant de 366.476,97 € TVAC en vue de l'acquisition d'équipements pédagogiques pour le **CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur**. Ce matériel a été livré. Un sixième Cahier Spécial des charges est en cours de rédaction pour un montant de 90.100 € TVAC.

L'état d'avancement du **CTA de l'Institut et Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux** a été retardé en raison de la complexité des exigences administratives et du SIPPT. En effet, certains lots des différents cahiers des charges n'ont pas été attribués car les soumissionnaires ne peuvent répondre aux recommandations en matière de bien-être au travail émises par le SIPPT¹.

Un quatrième cahier spécial des charges en vue de l'acquisition d'équipements pédagogiques pour ce centre est en cours de validation pour un montant de 154.000 € TVAC. Il reprend, notamment, les lots non rencontrés dans le cahier des charges précédent.

Comme annoncé dans le rapport précédent, les travaux de la partie « cuisine didactique » du **CTA de l'Institut technique Centre Ardenne de Libramont** ont démarré courant du troisième trimestre 2012. Néanmoins, ceux-ci ont accusé un certain retard. La fin des travaux est maintenant prévue pour le premier semestre 2014 et non plus pour 2013, comme annoncé dans le précédent rapport.

Plusieurs cahiers spéciaux des charges sont en cours d'approbation. Le premier concerne l'aménagement de la cuisine didactique, le deuxième la sonorisation et le troisième le laboratoire.

La construction d'un nouveau bâtiment pour le **CTA de l'Athénée royal de Soumagne** a débuté en avril 2013. La réception définitive devrait avoir lieu au début de l'année 2014. Une inauguration du nouveau bâtiment est prévue au premier trimestre 2014. La totalité du budget dédié à ces travaux est liquidée. Concernant l'acquisition des équipements, il n'y a pas de modification depuis le rapport antérieur.

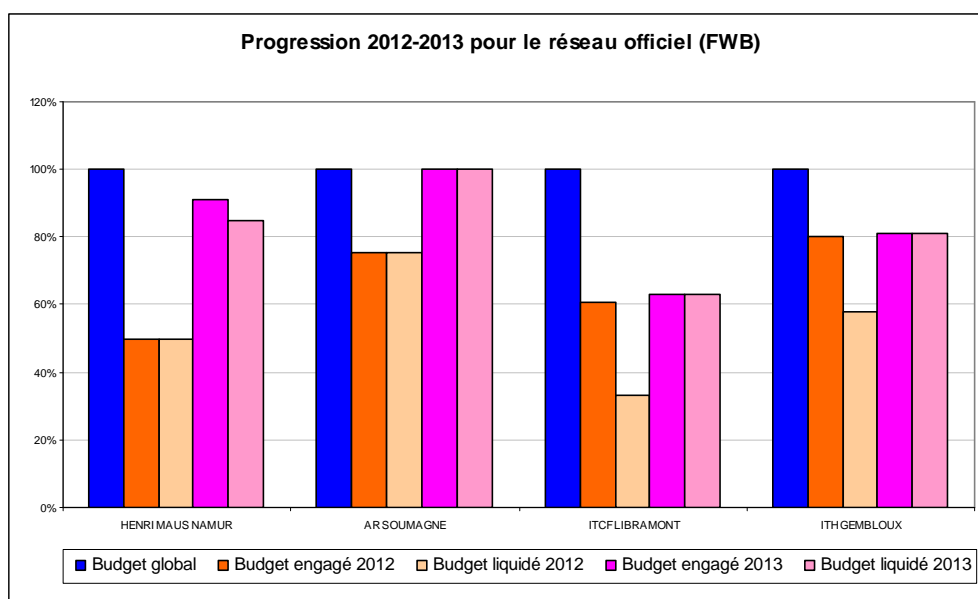
B. Etat d'avancement financier

L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau officiel est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% engagé	% liquidé
ITCF Henri Maus de Namur	840.000 €	785.368 €	712.981 €	93,50 %	84,88 %
Athénée royal de Soumagne	575.000 €	575.000 €	575.000 €	100 %	100 %
Institut technique Centre Ardenne de Libramont	866.500 €	548.010 €	545.844 €	63,24 %	62,99 %
Institut et Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux	987.800 €	800.246 €	799.712 €	81,01 %	80,96 %

¹ Pour information, consigne a été donnée au chargé de mission du réseau officiel (FWB) de présenter et de faire valider les cahiers des charges par cet organisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, le Service Interne de Prévention et de Protection au travail a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques visé par l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique de bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail.

La progression financière pour ces CTA par rapport à l'année 2012 est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué aux CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

On constate une progression des montants engagés pour les CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur et de l'Athénée royal de Soumagne et une augmentation des budgets liquidés pour les quatre centres du réseau officiel. Mis à part le centre namurois, les trois autres CTA ont liquidé l'ensemble des montants engagés en 2013.

Concernant les montants liquidés pour le CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur, 78.855,16 € ont été utilisés pour les bâtiments et 634.128,48 € pour les équipements.

Pour ceux du CTA de l'Institut et du Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux, 24.612,50 € ont été utilisés pour l'aménagement des bâtiments et 775.099,49 € pour les équipements pédagogiques.

Le CTA de l'Institut technique Centre Ardenne de Libramont a employé 375.749,84 € pour les aménagements des bâtiments et 170.094,12 € pour les équipements pédagogiques.

Enfin, concernant le CTA de l'Athénée royal de Soumagne, la totalité des montants liquidés a été consacrée aux équipements pédagogiques et pour les aménagements des bâtiments (140.000 €). Le projet étant clôturé, un rapport de clôture est en préparation.

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
ITCF Henri Maus de Namur	840.000 €	54.632 €	127.016 €
Athénée royal de Soumagne	575.000 €	0 €	0 €
Institut technique Centre Ardenne de Libramont	866.500 €	318.490 €	320.656 €
Institut et Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux	987.800 €	187.554 €	188.088 €

1.1.2.3. Réseau officiel subventionné (CPEONS)

A. Etat d'avancement physique

Les marchés pour l'audiovisuel et l'informatique du **CTA de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège** ont été lancés. Le matériel de cuisine, de fabrication de la crème glacée, l'équipement nécessaire au travail du chocolat ainsi que du sucre ont été acquis. Pour l'instant, des marchés additionnels sont en cours afin de compléter le matériel didactique du centre.

Toute la chaîne graphique du **CTA de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle** est opérationnelle depuis septembre 2011. Toutefois, au vu de l'évolution des obligations environnementales et du coût de l'énergie, une mise à niveau des performances de la développeuse du CTP Maya-processor a été effectuée. Celle-ci permettra une diminution de la consommation énergétique et l'utilisation de produit de développement plus écologique, mais aussi une meilleure qualité d'impression, ainsi qu'une meilleure gestion des PDF et du protocole Cip4.

Le **CTA de l'Ecole hôtelière de la Province de Namur** dispose d'un volume financier global de 795.000 €. Un marché conjoint de travaux a été initié avec les services provinciaux namurois. Ceux-ci se sont terminés début 2013. Une analyse de faisabilité a été réalisée et le marché pour le logiciel didactique a été attribué. Les deux premiers « déivrables » ont été réceptionnés. Il s'agit de l'analyse fonctionnelle et de l'analyse matérielle.

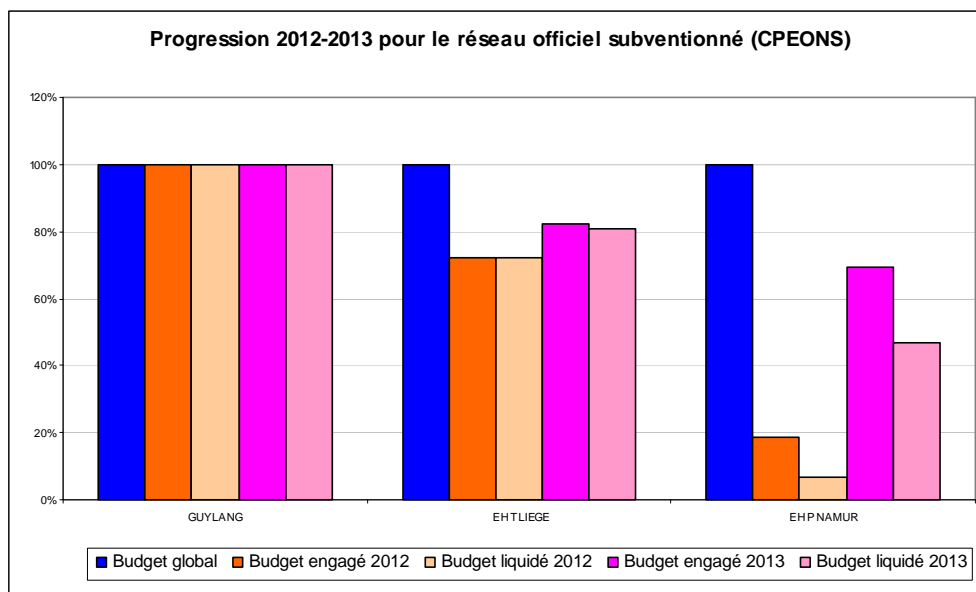
Ce projet a connu quelques retards liés notamment au retard pris par le chantier, l'absence de coordonnateur durant l'année 2012, et la vacance du poste chargé de mission CTA pour le réseau CPEONS entre les mois de septembre 2012 et mai 2013.

B. Etat d'avancement financier

L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau officiel subventionné est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% global	% engagé	% liquidé
Athénée provincial Guy Lang de Flémalle	845.600 €	845.600 €	845.600 €	100 %	100 %	100 %
Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège	823.500 €	679.006 €	665.232 €	100 %	82,45 %	80,78 %
Ecole hôtelière de la Province de Namur	795.000 €	550.000 €	371.127 €	100 %	69,18 %	46,68 %

La progression financière pour ces CTA par rapport à l'année 2012 est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué au CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

Le projet du CTA de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle étant désormais totalement clôturé, un rapport de clôture est en préparation.

Concernant le CTA de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège, on constate une légère progression des montants engagés et liquidés. Les sommes liquidées ont été consacrées aux équipements de cuisine (Labo de glacerie, chocolaterie et confiserie) ainsi que du petit matériel (fumoir, sous-videuse, matériel de cuisine moléculaire, etc.).

Les sommes engagées et liquidées pour le CTA de l'Ecole hôtelière de la Province de Namur sont en nette progression par rapport à 2012.

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
Athénée provincial Guy Lang de Flémalle	845.600 €	0 €	0 €
Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège	823.500 €	144.494 €	158.268 €
Ecole hôtelière de la Province de Namur	795.000 €	245.000 €	423.873 €

1.1.3. Facteurs bloquants et facilitateurs lors de la mise en œuvre

Au cours de l'année 2013, trois nouveaux coordonnateurs ont pris leurs fonctions sur l'ensemble des 16 CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi ».

Deux raisons expliquent ces changements :

- deux coordonnateurs en place ont pris leur pension ;
- la mise en place d'un statut pour les coordonnateurs de CTA s'avère difficile à résoudre. Les moyens budgétaires manquent. Dès lors, un des coordonnateurs engagé sous un statut APE a préféré changer de fonction.

Le problème du statut du coordonnateur pose également un problème de recrutement. En effet, certains CTA ont connu une vacance de poste suite au départ de leur coordonnateur, interruption entraînant un retard dans la mise en place des projets concernés.

Le Cabinet de la Ministre en charge de l'enseignement obligatoire et l'Administration sont bien conscients des difficultés générées par l'absence de statut de coordonnateur. Différentes pistes et actions sont menées en vue de résoudre ce problème. Celles-ci sont développées au point 1.4.12.2.

Le porteur initial du projet CTA en soins aux personnes et soins infirmiers s'est désisté. Les Gouvernements concernés ont agréé la candidature du Pouvoir organisateur de l'Institut Sainte-Ursule de Namur comme nouveau porteur de projet.

La charge de mission pour le réseau CPEONS au sein de l'Administration est restée vacante entre septembre 2012 et mai 2013, date à laquelle il a été pourvu au remplacement du chargé de mission. L'avancement des projets CTA de ce réseau a dès lors accusé un peu de retard.

Certains CTA connaissent des difficultés par rapport à l'organisation des formations car il n'y a pas de formateur désigné par les opérateurs de formation continue faute de moyens financiers. Ce cas se présente notamment pour le CTA de l'Institut technique Centre Ardenne de Libramont. Aucun formateur n'a en effet été désigné pour la partie boucherie par la FCC faute de moyens financier. Or, un appel à candidatures est ouvert depuis septembre 2012.

1.2. Résultats obtenus

1.2.1. Indicateurs de réalisation et de résultat

Les données reprises ci-dessous sont communiqués sous réserve d'éventuelles fréquentations supplémentaires qui seraient transmises à l'Administration fonctionnelle, les CTA ayant jusqu'au 31 mars 2014 pour transférer la totalité de leurs données de fréquentation pour l'année civile 2013. Ce cas de

figure se présente pour les CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège, de l'Athénée royal de Soumagne et de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle.

1.2.1.1. Indicateurs de réalisation

Les indicateurs récoûtés pour l'année 2013 l'ont été conformément aux exigences énoncées dans l'Accord de Coopération du 14 juillet 2006. 10 % du nombre total d'heures de formation du réseau des CTA ont été réservés au bénéfice des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Libellés	Unité de mesure	Objectifs 2010	Objectifs 2015	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
Apprentis formés	nombre	0	0	0	0	0
Demandeurs d'emploi formés	nombre	160	500	32	36	1.030
Enseignants formés	nombre	60	144	120	276	838
Entreprises dont travailleurs ont bénéficiés de formations	nombre	60	160	0	7	7
Etudiants formés	nombre	2.000	6.400	1.314	2.908	7.268
Formations ou cours dispensés	nombre d'heures	57.600	180.576	22.131	40.670	71.291
Formations à destination des apprentis	nombre d'heures	0	0	0	0	0
Formations à destination des demandeurs d'emploi	nombre d'heures	3.840	12.000	821	977	6.923
Formations à destination des enseignants	nombre d'heures	1.440	3.456	836	2.759	5.981
Formations à destination des travailleurs	nombre d'heures	4.320	11.520	1.191	1.959	2.343
Formations à destination des étudiants	nombre d'heures	48.000	153.600	19.211	35.975	57.044
Travailleurs formés	nombre	180	480	72	158	222

Le tableau ci-dessus indique une évolution positive quant au nombre de personnes formées en CTA et à celui des heures de formation organisées et ce, pour l'ensemble des publics visés.

Le nombre de **demandeurs d'emploi** formés est en très nette augmentation par rapport aux deux dernières années. La progression est en effet de 1.500% par rapport à 2012. De plus, le nombre de demandeurs d'emploi formé dépasse de plus de 100% l'objectif fixé pour 2015.

Il en est de même pour le nombre d'heures de formation organisées pour ce public. On constate en effet une progression de 385% par rapport à 2012. Par contre, celle-ci n'atteint qu'à moitié les objectifs d'heures de formation fixés pour 2015.

Pour rappel, les accords de coopération définissent un objectif de 10% de l'ensemble des heures de formation réservé aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. Pour les CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi », celui-ci est fixé à 10.920 heures de formation en 2013. Or, les CTA en ont effectivement réalisé 6.330, soit 58% de l'objectif poursuivi.

Le nombre de **travailleurs** accueillis progresse de 96% par rapport à 2012. Ce taux de fréquentation remplit à 46% l'objectif fixé pour 2015.

Le nombre d'heures de formation réalisées à destination de ce public augmente quant à lui de 74%. Pour 2013, l'objectif d'heures de formation fixé pour 2015 est atteint à 20%.

Le nombre de **d'enseignants** formés en CTA progresse de 212% par rapport à 2012. L'objectif fixé pour 2015 est dépassé de 482%.

Concernant le nombre d'heures de formation organisées pour ce public, on constate une progression de 166% par rapport à 2012. L'objectif fixé pour 2015 est dépassé de 73%.

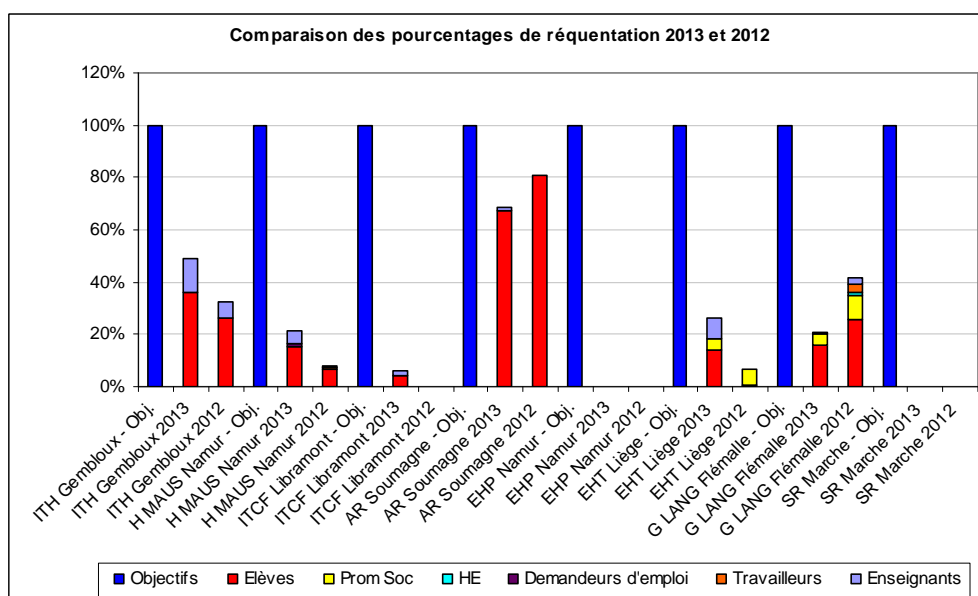
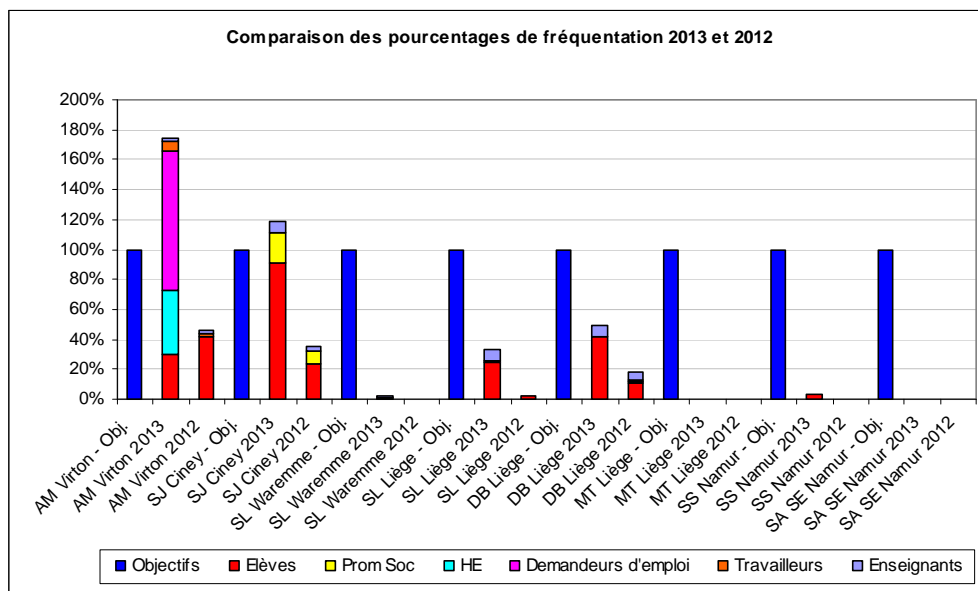
Le nombre de **d'étudiants** accueillis en CTA progresse de 172% par rapport à 2012. L'objectif 2015 est dépassé de plus de 13%.

Le nombre d'heures de formation organisées pour ce public augmente de 103%. L'objectif de réalisation fixé pour 2015 est atteint à 37,14%.

Ces heures de formation se répartissent de la manière suivante : 84% à destination des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant, 7% à destination des étudiants de l'enseignement de promotion sociale et 6% à destination des étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire.

1.2.1.2. Taux de fréquentation

Les graphiques suivants présentent une comparaison entre les taux de fréquentation de 2012 et ceux de 2013. Ces taux réalisés sont également confrontés aux objectifs définis pour chacune de ces deux années.



Plusieurs CTA du portefeuille ne sont toujours pas en activité en 2013. Mais les centres qui fonctionnaient en 2012 ont enregistré un meilleur taux de fréquentation. Ainsi, le CTA de l'Institut des Arts et Métiers de Virton passe d'un taux de fréquentation de 46,11% en 2012 à un taux de 174,52% en 2013. Le CTA de l'Institut Saint-Joseph de Ciney passe d'un taux de fréquentation de 17,03% en 2012 à un taux de 118,46% en 2013. Le CTA de l'Institut Don Bosco de Liège passe d'un taux de fréquentation de 18,22% en 2012 à un taux de 49,04% en 2013. Le CTA de l'Institut et Centre techniques horticoles de la

CF de Gembloux passe d'un taux de fréquentation de 32,21% en 2012 à un taux de 48,75% en 2013. Le CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur passe d'un taux de fréquentation de 8,03% en 2012 à un taux de 21,25% en 2013. Le CTA de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège passe d'un taux de fréquentation de 6.92% en 2012 à un taux de 24.54% en 2013².

Concernant l'accueil des différents publics, on constate que :

- le CTA de l'Institut des Arts et Métiers de Virton a accueilli moins d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant qu'en 2012 (315 en 2013 contre 858 en 2012), ainsi que moins d'enseignants (29 en 2013 contre 48 en 2012). Ces chiffres s'expliquent comme suit : si, dans un premier temps, quelques professeurs d'autres établissements sont venus se former et sont ensuite revenus avec leurs élèves, le phénomène n'a pas pris l'ampleur espérée. Dans cette partie de la Belgique, la concurrence entre établissements scolaires est forte et on a pu assister à un raidissement de l'attitude des autres écoles vis-à-vis du CTA car elles craignent de voir partir des étudiants vers l'institut de Virton, d'autant que cet établissement jouit d'un cadre assez exceptionnel et possède un internat. Par contre, ce centre a diversifié l'accueil des autres publics cibles puisqu'on constate la présence de 438 étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire (0 en 2012), 973 demandeurs d'emploi (4 en 2012) et 60 travailleurs (49 en 2012). Ce CTA accueille en effet un public inattendu : des étudiants chimistes qui s'initient au travail d'opérateur sur chaîne de production. Les relations avec les secteurs de la maintenance et de l'agro-alimentaire se sont intensifiées et donnent lieu à de nouvelles fréquentations. Les entreprises et le FOREM apprécient en effet de pouvoir former leurs travailleurs et demandeurs d'emplois dans un CTA de la région. Ils devaient avant se déplacer vers Liège pour disposer d'équipements adéquats ;
- pour le CTA de l'Institut Saint-Joseph de Ciney, l'accueil des publics « élèves de l'enseignement secondaire qualifiant », « étudiants de l'enseignement de promotion sociale » et « enseignants » est en progression en 2013 (947 élèves en 2013 contre 500 en 2012, 208 étudiants de promotion sociale en 2013 contre 172 en 2012 et 77 enseignants en 2013 contre 72 en 2012). Comme en 2012, ce centre n'a accueilli aucun étudiant de l'enseignement supérieur non universitaire, demandeur d'emploi et travailleur ;
- le CTA de l'Institut Saint-Louis de Waremme a seulement débuté ses activités fin de l'année 2013 avec 12 enseignants accueillis en 2013 ;
- le CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège est en nette progression puisqu'il a accueilli en 2013 253 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (contre 17 en 2012), 13 demandeurs d'emploi (aucun en 2012) et 77 enseignants (aucun en 2012)³ ;
- le CTA de l'Institut Don Bosco de Liège a accueilli plus d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant en 2013 (439 contre 225 en 2012). Par contre, il y a une nette régression des enseignants accueillis (77 en 2013 contre 102 en 2012). Il n'a organisé aucune formation pour les étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire et de l'enseignement de promotion sociale, les demandeurs d'emploi (22 personnes en 2012) et les travailleurs (30 en 2012). La non représentation d'étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire et de promotion sociale s'explique par le fait que ces deux types d'enseignement ne proposent pas d'options directement intéressées par les formations organisées par ce centre. La baisse de fréquentation des enseignants et des travailleurs s'expliquerait, selon le coordonnateur, par le fait qu'en 2012, ceux-ci étaient intéressés par les formations d'usine et n'ont ensuite plus marqué d'intérêt pour les formations proposées par le CTA ;
- le CTA du Collège Saint-Servais de Namur a démarré ses activités durant le dernier trimestre de l'année 2013. Il a accueilli 30 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant ;
- le taux de fréquentation du CTA de l'Institut et Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux progresse doucement. Il a en effet accueilli 377 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (contre 275 en 2012) et 130 enseignants (contre 60 en 2012). Aucune formation n'a été organisée pour les autres publics ;
- la fréquentation du CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur progresse bien puisqu'il a accueilli 162 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (contre 134 en 2012), huit demandeurs d'emploi (aucun en 2012) et 47 enseignants (contre 16 en 2012). Par contre, les résultats sont moindres pour les travailleurs (4 en 2013 contre 17 en 2012) ;

² Pour les autres CTA, voir note en préambule.

³ Les données fournies par ce centre ne sont pas complètes au moment de la rédaction du présent rapport.

- le CTA de l'Institut technique Centre Ardenne de Libramont démarre ses activités. Il a accueilli 47 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant et 15 enseignants ;
- le CTA de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège a bien progressé au niveau de l'accueil des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (146 en 2013 contre 8 en 2012) et des enseignants (84 en 2013 contre 0 en 2012). L'accueil des étudiants de l'enseignement de promotion sociale a par contre régressé (25 en 2013 contre 64 en 2012). Cette régression s'explique en partie par le fait que ce public doit désormais payer les formations⁴. Comme en 2012, aucun étudiant de l'enseignement supérieur non universitaire, ni demandeur d'emploi ou travailleur n'a été accueilli.

1.2.2. Indicateurs spécifiques

Néant.

1.3. Politiques communautaires

La législation en matière de passation de marchés publics ayant fait l'objet de modifications durant l'année 2013, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé une formation à destination des fonctionnaires en charge de ceux-ci. Les chargés de mission du Service CTA – Cadastre – Fonds d'équipement ont suivi cette session d'information.

Les cahiers spéciaux des charges, la procédure de validation de ceux-ci et le vademécum interne de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant cette matière ont été revus en conséquence.

Les formations en CTA sont ouvertes à tous sans discrimination. Il est en effet bien précisé dans les textes (Accords de coopération, décret, conventions bilatérales générales et conventions spécifiques) que les CTA sont ouverts aux élèves et enseignants sans distinction de sexe et quel que soit le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs sans discrimination. Le caractère inter réseau des projets CTA est répété à chaque réunion de coordination.

La plupart des bâtiments des CTA ont été aménagés afin de pouvoir faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux formations dispensées. Par exemple, le CTA de l'Institut et Centre techniques horticoles de Gembloux a aménagé un monte-escalier permettant aux personnes se déplaçant en chaise roulante d'accéder aux salles de cours situées au premier étage. Les formations dans les CTA sont adaptées en fonction des personnes présentes et de leur handicap.

Outre le fait que plusieurs CTA soient consacrés aux problématiques écologiques et environnementales, certaines centres ont consenti à des frais supplémentaires au niveau de leur matériel en vue de diminuer leur impact sur l'environnement. C'est par exemple le cas du CTA de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle où une mise à niveau des performances de la développeuse du CTP Maya-processor a été effectuée. Celle-ci permettra une diminution de la consommation énergétique et l'utilisation de produit de développement plus écologique, mais aussi une meilleure qualité d'impression, ainsi qu'une meilleure gestion des PDF et du protocole Cip4.

1.4. Modalités de fonctionnement du portefeuille

1.4.1. Parution des circulaires n°4344 et 4345 relatives au fonctionnement des CTA

Le 8 mars 2013, deux circulaires ont été publiées afin d'informer tant les utilisateurs que les bénéficiaires d'un CTA d'une série de modalités pratiques de fonctionnement.

La circulaire n°4344, destinée aux utilisateurs des CTA, précise les modalités d'utilisation et d'accès aux centres, ainsi que la prise en charge financière des coûts inhérents aux formations et aux éventuels frais de déplacement et d'hébergement encourus par les utilisateurs.

⁴ Pour rappel, les années antérieures, ce public bénéficiait d'une dérogation et donc de la gratuité lors de l'organisation de formations en CTA

La circulaire n°4345, destinée aux établissements ayant un CTA en gestion, fournit aux intéressés de précieuses informations quant au fonctionnement, à la gestion de leurs centres et à leurs obligations vis-à-vis de l'Administration en tant que coordinateur du réseau. Cette circulaire propose notamment les conventions et listes de présences nécessaires à l'accueil de tous les publics ciblés par les accords de coopération ainsi que toutes les modalités d'accueil et de collaboration selon les publics accueillis et la possibilité de « délocaliser » une formation donnée par un CDC en CTA.

Elle apporte également une série de précisions sur les points suivants :

- composition et rôle des Comités d'accompagnement CTA,
- élaboration du Règlement d'ordre intérieur CTA,
- attribution des subventions liées aux coûts de fonctionnement et de consommables,
- prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement,
- introduction auprès de l'Administration d'un rapport d'activités annuel validé par le Comité d'accompagnement,
- envoi de deux plannings prévisionnel par an à l'Administration,
- réalisation de fiches et de programmes de formation,
- transmission d'informations quant aux actions prises pour stimuler l'ouverture du CTA à tous les publics-ciblés par les Accords de coopération,
- assurance des équipements CTA financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le FEDER,
- assurance pour les participants et visites médicales,
- obligations minimales en matière d'information et de publicité du concours financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des fonds structurels européens,
- personnel des CTA (coordinateur, formateur),
- mise en place du dispositif d'évaluation des CTA,
- mise en place du dispositif CTA dans sa globalité.

1.4.2. Assurances relatives aux biens matériels des CTA de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Comme précisé dans le rapport d'activités de l'année 2012, un appel d'offre général avec publicité européenne a été conduit par les services de l'Administration. Celui-ci a été attribué à la firme ETHIAS pour une durée d'un an (renouvelable trois fois).

Le réseau n'étant pas encore totalement déployé, ce sont 29 CTA qui bénéficient actuellement de cette couverture (dont 15 CTA du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi »).

L'inventaire des équipements présents dans les CTA est mis à jour deux à trois fois par an, selon l'arrivée de matériel dans les centres.

Dans le cadre de la conduite de ce marché, les critères fixés par le cahier spécial des charges ont quelque peu été modifiés.

La nouvelle couverture inclut toujours l'assurance tous risques pour les biens matériels (les biens immobiliers ne sont pas inclus), l'assurance en responsabilité civile pour le matériel roulant, mais ne reprend plus la protection juridique relative aux véhicules automoteurs. En effet, ces équipements étant par définition destinés à un usage didactique, ils ne sont dès lors pas destinés à emprunter la voie publique. Les établissements scolaires qui désireraient faire rouler leurs véhicules à l'extérieur du centre doivent prendre en charge les frais liés à l'immatriculation et l'assurance en protection juridique des véhicules.

Les biens sont toujours assurés en « Blanket cover », c'est-à-dire qu'ETHIAS n'exige pas une liste détaillée et valorisée du matériel mais se base sur le montant de la valeur globale des biens à assurer. Les polices prévoient une option « Déménagement du matériel » et une « Couverture automatique d'investissement », à savoir que « l'assurance garantit automatiquement dans le cadre du présent contrat et au cours de l'année d'assurance, tout nouvel ajout d'objet à assurer dans les lieux spécifiés dont les caractéristiques correspondent au type et/ou genre des objets déjà assurés ainsi que toute modification de valeur des objets déjà couverts pendant la même année d'assurance à concurrence de la valeur totale assurée à la dernière échéance. »

La couverture actuelle étant valable jusqu'au 21 août 2014, l'Administration entame actuellement les démarches afin de renouveler le marché au-delà de cette date en procédure négociée sans publicité, comme prévu par la réglementation sur les marchés publics.

1.4.3. Frais de fonctionnement et de consommables

Comme relaté dans le dernier rapport d'activités, le Cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire a modifié l'octroi des subsides de fonctionnement attribués aux CTA pour l'année 2013.

Pour rappel, l'attribution des subsides des frais de fonctionnement et de consommables a été modifiée suite à la publication de la circulaire n°4345 paru le 8 mars 2013. Les changements suivants ont été opérés :

- Les subsides sont désormais attribués par année civile et non plus par année scolaire ;
- La prime d'inauguration de 3.900 € a été supprimée ;
- Le subside pour les frais de fonctionnement est calculé au prorata du nombre de mois d'ouverture pour la première année d'ouverture des CTA ;
- La première tranche du subside des frais de consommable est passée à 40 % de la somme totale (et non plus 80 %) ;
- La capacité d'accueil a été plafonnée à 1040 présences par an (un seul groupe de 10 personnes accueilli par jour durant les 104 jours d'ouverture annuels).

L'Arrêté de subvention 2013 a octroyé une subvention globale de 617.934 € aux 26 CTA du réseau ouverts. Les subventions attribuées par cet Arrêté englobaient d'une part une subvention de fonctionnement annuelle et forfaitaire de 10.400 € et d'autre part une subvention pour l'utilisation de consommables basée sur une classification des CTA en quatre catégories (10 €, 15 €, 20 € et 25 €) en fonction du coût des consommables utilisés d'une part, et sur les fréquentations réelles des formations d'autre part.

Pour rappel, pour l'année en question, les fréquentations ont été plafonnées à 1.040 élèves par année scolaire, soit l'accueil d'un groupe de dix participants à raison de 104 jours d'ouverture annuelle.

Néanmoins, la circulaire n°4345 prévoit que les CTA qui en font la demande peuvent éventuellement voir leur subvention de frais de consommables augmenter. Cette demande est de deux ordres :

- le passage à une catégorie de frais supérieure ;
- l'augmentation du nombre de groupes accueillis par jour au sein du CTA.

En conséquence de cette mesure, l'Administration a reçu une demande du CTA du Collège Saint-Servais afin de passer à la catégorie de frais supérieure et donc de percevoir dès 2014 25 € par jour par participant et non plus 20 €. Cette demande a été acceptée par le service en charge des CTA, sur base de l'analyse relative au coût moyen d'organisation de ses formations fournie par ce centre.

Le projet d'Arrêté de subvention pour l'année 2014 prévoit quant à lui un montant de 809.467 € à octroyer aux 29 CTA qui fonctionnent ou qui ouvriront leurs portes au cours de cette année.

Pour rappel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait octroyé, via l'Arrêté de subvention du 23 décembre 2010, un montant global de subvention de 351.000 € aux 14 CTA ouverts en 2009-2010 et 2010-2011 et celui de 2011-2012, qui concernait 23 CTA, a attribué un montant global de 549.900 €.

1.4.4. Formulaire intelligent de collecte des données de fréquentation

Toujours dans le but de permettre la centralisation des données de fréquentations des formations dispensées en CTA, le calcul des subventions sur base des fréquentations réelles, la justification des fonds accordés par le FEDER et l'élaboration de statistiques de fréquentation, l'Administration poursuit la mise en place du formulaire intelligent destiné à collecter les données de fréquentation des CTA.

Développé en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Pilotage de l'Informatique et du Gouvernement électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce formulaire en est actuellement à sa troisième version test. La première version a été soumise à l'Administration fin novembre 2013. Celle-ci a testé l'outil en interne et soumis le prototype à quelques coordonnateurs afin d'obtenir un retour des principaux utilisateurs de l'outil. Une liste de modifications a été transmise au développeur.

Le prototype du formulaire a déjà fait l'objet de trois séries de remarques et de demandes de modifications. Une quatrième version du prototype est attendue dans les meilleurs délais. Il est prévu que

la version définitive de l'outil soit présentée aux utilisateurs à la fin du mois de mars pour un début d'utilisation au 1er avril 2014.

Dans l'attente, le formulaire provisoire d'encodage Excel mis à disposition des CTA en 2011 continue à être utilisé. Les statistiques de fréquentation des CTA pour l'année civile 2013 ont été récoltées à l'aide de ce formulaire.

1.4.5. Accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire en CTA

Depuis le début de l'année 2013, les outils permettant l'accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire ont été mis en place au sein des CTA.

Chaque collaboration entre un CTA et un opérateur-utilisateur issu d'un de ces publics doit être formalisée par une convention générale de collaboration en début d'année scolaire. Compte-tenu de la lourdeur administrative liée à la signature annuelle de ces textes, il a été proposé de permettre une reconduction tacite de cette convention tant que la collaboration entre les deux instances concernée par ce texte perdure.

1.4.6. Réunions de coordination trimestrielle du réseau CTA

Ces réunions permettent d'informer les coordonnateurs des questions relatives aux matières transversales et pertinentes dans le cadre du déploiement du réseau.

En 2013, deux réunions ont été organisées, le 27 mars et le 23 octobre 2013. Les sujets traités étaient les suivants :

- Circulaire n°4345 relative aux modalités d'accueil et de fonctionnement en CTA
- Formateurs de formateurs dans un CTA
- Statistiques de fréquentation du réseau CTA pour les années civiles 2011 et 2012
- Tables rondes CTA pour l'échange de bonnes pratiques – choix de thématiques
- Impulsion des formations IFC en CTA
- Formulaire d'encodage des formations
- Présentation du rapport d'activités Réseau CTA (septembre 2011 – décembre 2012)
- Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement
- Catalogue de formations CTA par secteur – Intervention de la Structure Mise en Réseau
- Assurance équipements CTA
- Conventions bilatérales générales de collaboration
- Obligations de publicité
- Echéancier récapitulatif
- Formations de formateurs en CTA en inter réseaux

1.4.7. Coordination des chargés de mission chargés de l'Interface CDC-Enseignement

La structure Mise en Réseau composée des quatre chargés de mission œuvre au déploiement de synergies CDC-CTA-CDR, à la promotion des CTA et, dans une moindre mesure, à la stimulation de la fréquentation des CDC par le public Enseignement, les objectifs quantitatifs étant atteints depuis 2011.

Pour rappel, leurs objectifs sont désormais de :

- privilégier l'aspect qualitatif des formations dispensées en CDC à destination de l'Enseignement ;
- optimiser l'offre des formations des trois réseaux ;
- stimuler le développement de synergies entre les trois réseaux ;
- assurer la promotion du dispositif CTA auprès des différents publics-cibles.

Voici quelques exemples de projets de collaboration qui ont eu lieu en 2013 :

- CTA Comines – CDC Wallonie Bois (offres communes catalogue IFC, formations collectives profs conjointes, concertation investissements respectifs)
- CTA Saint-Luc Mons – CDC Autotech
- CTA Leuze-en-Hainaut – CDC Campus Francorchamps (catalogue commun) Etendu aux CTA et CDC du secteur en septembre 2014

Le projet principal auquel s'est attelée cette structure en 2013 est la constitution des catalogues présentant les offres de formation des CTA d'un même secteur d'activités. Des tables rondes ont été organisées en amont afin de cibler les besoins des centres. Un des thèmes qui a émergé concernait le besoin crucial en communication afin d'augmenter considérablement la visibilité du réseau CTA. Il a dès lors été décidé de s'atteler au développement d'un plan de communication, dont l'élaboration de catalogues de formations qui constitue bien sûr un point essentiel.

Depuis la rentrée de septembre 2013, les quatre chargés de mission animent des ateliers regroupant les coordonnateurs des CTA d'un même secteur, mais également des conseillers pédagogiques et des inspecteurs. Ces réunions ont pour but l'harmonisation des offres de formation des CTA d'un même secteur et l'élaboration d'une fiche de présentation par CTA afin de constituer d'une part les catalogues de formation et d'autre part un catalogue de présentation du réseau.

Les autres actions du plan de communication seront abordées plus en détails au point 1.4.10.

1.4.8. Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

Pour rappel, les frais de déplacement et d'hébergement générés lorsque des étudiants de l'enseignement qualifiant ou des enseignants suivent une formation en CTA sont remboursés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La totalité des demandes valides introduites avant le 31 janvier 2014 pour l'année civile 2013 ont été liquidées pour un montant global de 44.577,91 €.

La procédure de demande de remboursement a également fait l'objet d'un vadémécum envoyé aux coordonnateurs des CTA et mis à disposition des opérateurs-utilisateurs concernés.

1.4.9. Actions de promotion menées dans le cadre des formations IFC

L'IFC étant le seul organisme désigné par les Accords de coopération afin de promouvoir le dispositif CTA auprès des enseignants, l'Administration collabore avec cette structure pour le développement des formations des « Formateurs CTA » chargés d'initier les enseignants à l'utilisation des équipements.

Les formations mises en place par l'IFC ont débuté en août 2012 et quatre sessions ont été organisées cette année. Elles ont permis de former 80 enseignants et coordonnateurs CTA à la pédagogie des adultes et à la notion d'inter réseaux. Une fois ces personnes formées par l'IFC, elles pouvaient ensuite introduire dans le catalogue IFC des offres de formation en CTA à destination des enseignants afin de pouvoir dispenser ces formations en inter réseau.

La mise en place de ce dispositif ayant connu quelques retards, des initiatives réseaux se sont développées en parallèle. Ainsi, FORCAR (opérateur de formation pour le réseau libre confessionnel) a mis à disposition des CTA opérationnels du réseau libre un formateur à raison d'un jour par semaine et identifié un conseiller pédagogique relais. Ces derniers avaient pour mission d'aider les coordonnateurs à élaborer leurs outils de formation (fiches, séquences d'apprentissage, etc.) et de sensibiliser les enseignants à l'utilisation du matériel de pointe disponible en CTA. Le cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire a également trouvé des financements complémentaires auprès du Fonds social européen, permettant ainsi d'engager 20 formateurs à temps-plein à partir de la rentrée 2012. Ces personnes ont été réparties dans les CTA déjà ouverts, via les organismes de formation FCC et FORCAR, pour venir en renfort des coordonnateurs et des conseillers pédagogiques.

S'étant déroulées quasi simultanément, ces différentes initiatives ont entraîné une certaine confusion. Aucune communication officielle n'a été adressée aux personnes concernées (candidats formateurs, coordonnateurs CTA, etc.) quant au rôle et au statut de ces différents formateurs.

En janvier 2013, il a été établi que les formateurs « FSE » étaient au service de l'inter réseau et devaient donc pouvoir dispenser des formations en CTA aux enseignants tous réseaux confondus. Pour ce faire, il

a été convenu que ces personnes suivent également le module inter réseau qui avait été élaboré en 2012 par l'IFC pour les coordonnateurs CTA et les enseignants avant de pouvoir dispenser ce type de formations.

Néanmoins, dans l'attente de régulariser la situation de ces personnes, les offres de formation qui avaient été envoyées début 2013 par toutes les personnes ayant suivi le module inter réseau en 2012 ont été suspendues et aucune n'a été insérée au catalogue IFC dans l'attente d'une rencontre entre les trois organismes de formation. Cette réunion commune IFC – FCC – Forcar n'a pu avoir lieu qu'en septembre 2013. Elle avait pour objectif d'adopter une ligne de conduite commune concernant, d'une part, les conditions pour être habilité à assurer une formation en inter réseaux dans un CTA et, d'autre part, les modalités organisationnelles de ces formations.

Suite à cette réunion, les conditions suivantes doivent dorénavant être respectées pour être habilité en tant que formateur de formateurs dans un CTA en inter réseaux, que ce soit en tant que formateur engagé sur fonds FSE ou coordonnateur CTA :

1. être formé sur le matériel du CTA, c'est-à-dire avoir suivi une formation à l'utilisation experte sur le matériel et avoir été certifié en tant qu'utilisateur du matériel (soit par le fournisseur du matériel soit par la direction de l'établissement abritant le CTA). Une formation de mise à jour des connaissances et expertise est donc requise en fonction de l'évolution du matériel.
→ Il est dès lors possible qu'une personne soit habilitée pour une partie spécifique seulement du matériel.
2. avoir suivi la formation de base de deux journées de « Formation de formateurs en inter-réseaux » assurée par l'IFC. Deux sessions ont été organisées en 2013 afin de former les nouveaux coordonnateurs et « régulariser » la situation des formateurs engagés sur fonds européens (25/11 et 02/12/13 ; 03/12 et 06/12/13) ;
3. être formateur ou coordonnateur en CTA ;
4. la demande de formation au module inter réseau IFC doit être introduite par le coordonnateur. Ce faisant, le responsable du CTA attestera que le formateur répond aux trois premières conditions.

Les raisons sous-tendues par l'instauration de ces conditions sont les suivantes :

- permettre que les compétences du formateur soient attestées par un des deux organismes de formation (FCC – FORCAR) dans le premier cas ou par la direction de l'établissement abritant le CTA dans le deuxième cas
- éviter les disparités qu'engendrerait le recours tantôt à des professeurs en charge de cours à qui il reviendrait de verser des honoraires suivant les dispositions en vigueur, tantôt à des chargés de mission à qui il ne serait pas versé d'honoraires, tantôt encore à des personnes extérieures pour lesquelles les honoraires seraient fluctuants selon des critères peu clairs.

Une fois toutes ces précisions apportées, ce sont 48 personnes (nouveaux coordonnateurs et formateurs FSE) qui ont pu être formées en 2013 par l'IFC et qui sont dès lors habilitées à dispenser des formations de formateurs CTA.

1.4.10. Actions menées dans le cadre de l'élaboration et de la promotion du réseau CTA

Le déploiement du réseau CTA arrivant progressivement à son terme, l'Administration a jugé crucial de devoir désormais s'atteler au développement de la communication des centres. Bien que de multiples initiatives soient conduites par les centres eux-mêmes (sites internet, newsletter, mailings, actions de promotion, réalisation de logos, etc.), l'Administration fonctionnelle se doit également, en tant que coordonnateur du réseau, de proposer une communication centralisée. Pour ce faire, plusieurs actions ont été ou sont en cours de réalisation.

1.4.10.1. Fascicule « Déploiement du réseau CTA »

Ce fascicule présente les différents CTA. Ceux-ci sont classés par secteur (agronomie, industrie : mécanique automobile – carrosserie, industrie : automation – maintenance, industrie : mécanique appliquée, bois – construction, construction : équipement du bâtiment, hôtellerie – alimentation, industrie graphique – arts appliqués, services aux personnes – soins infirmiers, sciences appliquées). Pour chaque CTA, les éléments suivants sont repris : coordonnées CTA, domaines d'activité du centre, matériel et formations disponibles.

Ce document est régulièrement mis à jour. Communiqué sur demande, il est aussi disponible sur le site « enseignement.be ». Il servira également de base à l'élaboration de supports de communication, comme par exemple une brochure de présentation du réseau CTA ou les catalogues de formation.

1.4.10.2. Mise à jour des pages consacrées aux CTA sur le site « enseignement.be »

Tant l'Administration que les coordonnateurs CTA ou les directeurs d'établissement comprennent l'importance pour la visibilité des centres d'être présents sur Internet et de disposer d'un portail qui centralise toutes les informations relatives aux CTA.

Bien que ce projet soit en cours d'élaboration, la refonte du site internet « monmétiermonavenir.be » qui accueillera le portail CTA n'est pas encore terminée.

Dans l'attente de cet outil, et afin d'assurer une certaine visibilité au réseau, les pages consacrées au service CTA – Cadastre – Fonds d'équipement au sein du portail Internet de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique du Ministère (AGERS) a été régulièrement mise à jour au cours de l'année 2013. Elles contiennent toute une série d'informations concernant le dispositif CTA : définition, missions, publics-cibles, financement, accessibilité, cadre légale, état du déploiement du réseau et coordonnées des différents CTA, ainsi que le référencement de leurs propres sites Internet quand ils en disposent. Les informations sont accessibles via le lien suivant : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26795&navi=3403>

1.4.10.3. Elaboration de catalogues de formations CTA par secteur

Comme expliqué au point 1.4.7., la structure Mise en Réseau organise, depuis le mois de septembre 2013, une série de rencontres avec les coordonnateurs CTA d'un même secteur d'activités afin d'harmoniser leurs offres de formation et de définir les contenus des différents catalogues. Une collaboration est également prévue en 2014 avec la cellule Communication de l'AGERS pour la réalisation de certains supports de communication (newsletter, site internet et catalogue de présentation du réseau).

1.4.10.4. Réflexion sur la mise en place de noms et d'adresses mail génériques

Dans le cadre de la constitution d'une identité visuelle commune à l'ensemble du réseau des CTA et dans le but d'augmenter les fréquentations et de mettre en avant le caractère inter réseaux du projet, une réflexion a été menée par l'Administration afin d'attribuer des noms aux CTA qui gommerait les connotations « réseaux ».

Ainsi, les noms et adresses mail suivants ont été soumis à l'approbation des centres du portefeuille « Compétitivité régionale et emploi » :

Dénomination	Proposition de mail	Proposition de nom
INSTITUT SAINT-LOUIS	cta.sciencesap.waremme@cfwb.be	CTA Sciences appliquées, orientation environnement
INSTITUT SAINT-LAURENT	cta.industrie.lg@cfwb.be	CTA Automation
INSTITUT DON BOSCO	cta.bois.lg@cfwb.be	CTA Bois, PVC et alu
INSTITUT MARIE-THERESE	cta.graphisme.lg@cfwb.be	CTA Métiers de la communication visuelle
INSTITUT SAINT-JOSEPH	cta.equipementsbatiment.ciney@cfwb.be	CTA Equipements du bâtiment
COLLEGE SAINT-SERVAIS	cta.sciencesap.namur@cfwb.be	CTA Sciences appliqués
INSTITUT SAINTE-URSULE	cta.soinsinfirmiers.namur@cfwb.be	CTA Soins infirmiers
INSTITUT SAINT-ROCH	cta.tole.marche@cfwb.be	CTA Travail de la tôle
INSTITUT DES ARTS ET METIERS	cta.industrie.virton@cfwb.be	CTA Maintenance de systèmes automatisés industriels
ITCF HENRI MAUS	cta.auto.namur@cfwb.be	CTA Automobile et carrosserie
CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	cta.agro.gembloux@cfwb.be	CTA Formations agronomiques
INSTITUT TECHNIQUE CENTRE ARDENNE	cta.horeca.libramont@cfwb.be	CTA Expertise scientifique au service des métiers de l'alimentation
ATHENEE ROYAL DE SOUMAGNE	cta.industrie.soumagne@cfwb.be	CTA Usinage de commandes numériques
ATHENEE PROVINCIAL GUY LANG	cta.graphisme.flémalle@cfwb.be	CTA Industries graphiques
ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE LA VILLE LIEGE	cta.horeca.lg@cfwb.be	CTA Métiers de bouche
ECOLE HOTELIERE DE LA PROVINCE DE NAMUR	cta.horeca.namur@cfwb.be	CTA Hôtellerie

1.4.10.5. Plan de communication élaboré par l'Administration fonctionnelle

Un plan de communication a été élaboré suite à l'élaboration du rapport d'activités du réseau CTA réalisé pour la période septembre 2011 – décembre 2012. Il comprend :

- l'élaboration des catalogues de formations proposées en CTA par secteur ;
- l'élaboration d'une brochure de présentation de l'ensemble du réseau ;
- la création d'un site Internet pour l'ensemble du réseau qui permettrait de présenter le réseau et chaque CTA, ainsi que les catalogues de formation. Il pourrait permettre aux institutions utilisatrices des CTA de télécharger les documents dont elles ont besoins (convention, déclaration de frais de déplacement, etc.), de mettre en valeur les partenariats développés, etc. ;
- la création d'une signalétique commune pour les CTA wallons, comme celle envisagée pour les CTA bruxellois en partenariat avec Bruxelles-Formation ;
- la création d'un outil de partage d'informations ;
- la rédaction d'une newsletter mensuelle présentant les CTA ;
- le renforcement des collaborations et des synergies avec les CDC et les CDR, avec les secteurs, avec les entreprises de la région ;
- la participation à des événements comme les Salons du SIEP et de l'Education.

1.4.11. Mise en place de mesures administratives

1.4.11.1. Conventions bilatérales générales et spécifiques pour tous les publics cibles

Selon les Accords de coopération, l'accueil des opérateurs-utilisateurs se fait sur base de conventions signées entre les deux parties.

L'Administration de tutelle a été chargée de la rédaction de ces documents.

Ceux-ci sont de deux types : une convention bilatérale générale et une convention spécifique.

La convention bilatérale générale prévoit les engagements respectifs des parties en matière de modalités d'accès aux équipements et de programme de formation spécifique. Elle doit être conclue une seule fois par année scolaire, lors du lancement de la collaboration avec un utilisateur déterminé.

La convention bilatérale générale est à signer en deux exemplaires. Une copie doit être envoyée à l'Administration.

Le Gouvernement de la Communauté française a fixé quatre modèles de conventions bilatérales :

- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement obligatoire ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement de promotion sociale ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement supérieur ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de Bruxelles-Formation ou du FOREm.

La convention spécifique est signée avant l'organisation de chaque formation avec l'opérateur utilisateur. Doivent y être annexés le programme de formation, la liste des participants, le règlement d'ordre intérieur du CTA et l'analyse des risques pour les équipements concernés.

1.4.11.2. Procédure de déclassement de matériel CTA

L'Administration de tutelle a été interpellée à plusieurs reprises par des coordinateurs de CTA concernant des réparations et/ou le remplacement d'équipement acquis pour les Centres de Technologies Avancées, équipement qui n'a pas été accidenté et qui n'est plus sous garantie. Suite à cela, la procédure de déclassement suivante a été mise en place :

- 1) Rédaction d'un rapport par le CTA justifiant de la demande de déclassement de matériel. Celui-ci doit impérativement comprendre les renseignements suivants :
 - nature du matériel concerné
 - numéro d'inventaire
 - date et prix d'achat
 - date de réception du matériel
 - date à laquelle le dommage a été constaté
 - circonstances dans lesquelles le dommage a été constaté
 - motivations de la demande de déclassement
- 2) Envoi dans le mois de ce rapport pour examen, à l'Administration.

- 3) En cas d'examen positif, soumission de l'autorisation de déclassement à Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire.

1.4.11.3. Rédaction et diffusion du premier rapport d'activités du réseau CTA

Fin 2013, était envoyé à l'ensemble des partenaires concernés le premier rapport d'activités du réseau CTA. Il concerne la période comprise entre septembre 2011 et décembre 2012.

Outre la présentation des CTA, ce rapport présente une analyse approfondie des informations suivantes : déploiement du réseau au 31/12/2012, étude statistique des fréquentations en CTA, état d'avancement physique et financier, difficultés rencontrées et actions entreprises. Les points qui nécessitent une attention particulière et les projets à l'étude en vue de l'amélioration du déploiement du réseau des Centres de Technologies Avancées y sont également mis en évidence.

1.4.11.4. Audit système – résumé

Entre les mois de mai 2012 et juillet 2013, l'Administration a été sollicitée par la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens de la Région wallonne dans le cadre de la conduite d'un audit système destiné à évaluer le degré de qualité du système mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la gestion des fonds confiés par l'Europe. Suite à celle-ci, des recommandations ont été adressées à l'Administration fonctionnelle. Une série d'actions a dès lors été mise en place afin de répondre à ces directives pour obtenir une cote finale de « 1 ». Cette valeur signifie que, par rapport au système de gestion mis en place pour les projets CTA (mais également ceux du Fonds d'équipement), « aucune faiblesse ou seules des faiblesses mineures ont été constatées, lesquelles n'ont pas d'impact significatif sur le fonctionnement des exigences clés du système ».

Le déroulement de l'audit était le suivant :

- Mai – juin 2012 : première rencontre de la DREMT et du Centre de Coordination et de Gestion des Fonds européens (CCG) pour exposer à la cellule d'audit le mode global de fonctionnement du service ;
- Juillet – septembre 2012 : rédaction par la cellule d'audit sur base des informations transmises de deux descriptifs narratifs et de deux diagrammes de procédures pour chaque projet (CTA et EPPEQ) et validation de ces documents par la DREMT et le CCG ;
- Octobre 2013 : deuxième visite de la cellule d'audit pour prise d'informations complémentaires (questionnaire envoyé à l'avance concernant les différentes étapes de la gestion) ;
- Novembre – janvier 2013 : réalisation par la cellule d'audit d'un test de conformité sur plusieurs dossiers CTA et EPPEQ tirés au sort ;
- Janvier – février 2013 : réalisation par la cellule d'audit d'un test de cheminement sur plusieurs dossiers CTA et EPPEQ tirés au sort ;
- Mars – avril 2013 : réception du rapport provisoire réalisé par le service d'audit, analyse et rédaction d'un plan d'actions afin de répondre aux recommandations contenues dans le rapport provisoire ;
- Mai – juillet 2013 : réception du rapport définitif réalisé par le service d'audit agrémenté du plan d'actions rédigé par la DREMT et révision par celle-ci du plan d'action initial afin de clore TOUTES les recommandations contenues dans le rapport provisoire et ainsi relever la cotation obtenue suite au rapport provisoire.

Les actions entreprises **pour les projets CTA** suite aux recommandations effectuées sont les suivantes :

- Suite à la recommandation de compléter le cadre du personnel de la Direction Relations Ecoles-Monde du Travail, le service CTA a vu, en 2013, ses effectifs augmentés d'une attachée et d'une graduée. Une troisième personne devrait prochainement compléter l'équipe pour les matières liées à la communication.
- Suite à la recommandation de s'assurer que les élèves d'établissements d'enseignement qualifiant, bénéficiaires ultimes des incitants CTA, soient avertis de l'intervention financière du FEDER dans le financement de leur formation, selon des modalités à définir par l'Administration (par exemple, mention sur les documents d'inscription, mention éventuelle sur le diplôme obtenu, etc.), un groupe de travail sera créé en 2014 afin de définir les modalités d'apposition des logos européens sur les Certificats de Qualification des élèves qui ont manipulé les équipements des CTA. Un courrier a également été envoyé aux coordonnateurs et aux formateurs CTA afin de rappeler la nécessité de mentionner l'intervention du FEDER au moyen d'affiches, d'autocollants, etc. ainsi que d'expliquer son intervention dans la formation à tous les utilisateurs du CTA.

1.4.12. Personnel administratif et d'encadrement au sein des CTA

1.4.12.1. Formateurs mis à disposition de chaque CTA ayant été inauguré

En 2012, 20 formateurs équivalents temps-plein avaient été répartis dans les différents CTA ouverts au public, à raison de 10 formateurs dans les 15 CTA du réseau libre confessionnel et 10 formateurs pour les 16 CTA des réseaux officiel et officiel subventionné. Ces professionnels ont reçu pour mission la formation des formateurs (formateurs CDC et enseignants) et le soutien aux coordonnateurs CTA dans l'élaboration des séquences de formation et dans la manipulation des équipements.

L'enveloppe budgétaire dégagée pour cette action étant un budget complémentaire accordé jusqu'à la fin de la programmation FSE 2007-2013, les 20 équivalents temps-plein ont à nouveau pu être détachés dans les différents CTA pour l'année scolaire 2013-2014. Conformément aux explications données au point 1.6.9, les nouveaux formateurs en place depuis septembre 2013 ont également suivi le module IFC pour l'inter réseau.

1.4.12.2. Coordonnateurs

Le Cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire et l'Administration sont conscients que les coordonnateurs constituent la clé de voûte du projet CTA et qu'il convient d'apporter une solution pérenne à leur problème de statut.

Un groupe de travail regroupant les différentes instances concernées a été mis en place. Il travaille à l'élaboration d'un statut spécifique pour les coordonnateurs de CTA. Celui-ci tiendra compte des spécificités de la fonction et permettra une future nomination.

1.5. Coopération dans le cadre de partenariats-synergie et liens avec d'autres projets

1.5.1. Campus des technologies avancées

Pour rappel, AGORIA a développé le site Internet « campustchnologiesavancees.be » qui réunit notamment tous les projets CTA du secteur de l'industrie technologique.

Pour le portefeuille « Compétitivité régionale et emploi », il s'agit des CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège, de l'Institut Marie-Thérèse de Liège, de l'Institut Saint-Roch de Marche-en-Famenne, de l'Institut des Arts et Métiers de Virton, de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle, de l'Athénée royal de Soumagne et de l'Institut Saint-Joseph de Ciney.

Sur la page d'accueil, un reportage est consacré à chacun des centres. Les CTA sont ensuite présentés comme suit : domaine d'activités, coordonnées, nom du coordonnateur, profils métiers, description des équipements et des locaux, projet pédagogique, date d'ouverture, horaire, parking, logement, restauration.

1.5.2. Cité des métiers

Deux projets de « cité des métiers » ont été agréés en Région wallonne : la cité des métiers de Liège et celle de Charleroi.

La Cité des Métiers liégeoise ne propose pas encore à notre connaissance de projet en lien avec les CTA régionaux.

1.5.3. Collaborations avec les CDC et les CDR

Plusieurs collaborations ont vu le jour en 2013 et d'autres sont en cours d'élaboration :

- La collaboration entre le CTA de l'Institut des Arts et Métiers de Virton et le CDC FormAlim de Verviers a bien été mise en place. Cinq formateurs du CDC ont suivi une formation de formateur au sein du CTA et 8 travailleurs de la firme « Luxlait », envoyés par le CDC dans le cadre de cette collaboration, y ont également suivi 16 jours de formation.

Le CTA collabore également avec le CDC TECHNIFUTUR. Des demandeurs d'emploi, envoyés par le CDC dans le cadre de cette collaboration, ont suivi 110 jours de formation en automation au sein du CTA.

- Le CTA de l'Athénée royal de Soumagne a contacté le CDC TECHNIFUTUR en vue d'une future collaboration.
- Le CTA de l'Institut Saint-Laurent de Liège a établi des collaborations avec les CDC TECHNIFUTUR de Seraing et FormAlim de Verviers.
Un formateur du CDC TECHNIFUTUR a donné deux formations au sein du CTA à des étudiants de l'Institut Saint-Laurent de Liège. Le CTA collabore également avec ce CDC dans le cadre du projet « Campus des technologies avancées » : formation en vue de l'élaboration de catalogues de formations communs, publicités communes, etc.
Le CTA et TECHNIFUTUR ont également collaboré à l'organisation de la journée « 2013 – Année des compétences ». Les élèves visitaient les deux centres où deux compétences complémentaires leur étaient présentées.
Deux formateurs du CDC FormAlim se sont formés au sein du CTA lors de formations « fournisseurs ». Des demandeurs d'emploi, envoyés par ce CDC dans le cadre de cette collaboration, ont également suivi la formation « opérateur de ligne de production pour l'alimentaire ».
- Le CTA de l'Institut Don Bosco de Liège collabore avec les CDC ConstruForm de Grâce-Hollogne et Wallonie Bois de Libramont.
Cette collaboration prend la forme d'une présentation du CTA lors des réunions organisées pour les enseignants au sein du CDC ConstruForm et d'une publication, dans le catalogue de l'IFC, de formations collectives sous le label CDC et qui a pour but de faire connaître les CTA.
Des formations « travailleurs » ont été réservées par le CDC Wallonie-Bois au sein du CTA.
- Le CTA de l'ITCF Henri Maus de Namur collabore avec le Campus automobile de Spa-Francorchamps. Des demandeurs d'emploi, envoyés par ce CDC dans le cadre de cette collaboration, sont venus se former au sein du CTA. De plus, ils élaborent un catalogue de formations en partenariat, formations qui prendront cours l'année scolaire prochaine.
Le CTA a également pris contact avec le CDC Autotech de Houdeng-Goegnies afin d'établir de futures collaborations.
- Le CTA de l'Ecole d'hôtellerie de la province de Namur a un projet de collaboration avec le CDC Le Forem Tourisme de Marche-en-Famenne qui propose des formations en réception.
- Le CTA du Collège Saint-Servais de Namur a demandé une collaboration auprès du CDC Cefochim, mais celle-ci n'est pas envisagée pour le moment.
- Un projet de collaboration entre le CTA de l'Institut technique Centre Ardenne de Libramont et le CDC Epicuris est en cours de réalisation. Il prendra la forme de formations communes et sera mis en place à partir de l'année scolaire 2014-2015.

Des rencontres ont été organisées entre les réseaux CTA, CDC et CDR.

1.5.4. Projet « 2013 – Année des compétences »

Les opérateurs de la formation et de l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles ont décidé de s'associer dans un projet commun : « 2013, Année des compétences ». Cette opération poursuivait les objectifs suivants : renforcer l'attractivité des filières de formation et d'enseignement dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, augmenter le niveau de compétences et de certifications de la population active et assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences.

Chaque mois, au cours de l'année 2013, une thématique était déclinée de manière à toucher le grand public et les acteurs institutionnels. L'enseignement qualifiant a été ainsi mis à l'honneur durant le mois de septembre.

Le groupe de pilotage du projet a invité les IPIEQ⁵ à mener, durant la période du 16 au 19 septembre 2013, des actions mettant en lumière les changements opérés dans l'enseignement qualifiant en vue de le rendre attractif pour le jeune et de mettre en évidence la haute qualité des formations proposées et de

⁵ L'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (ou IPIEQ) vise à optimiser l'offre d'enseignement qualifiant, en termes de disponibilité et qualité du service public, en phase avec les tendances de développement socio-économique régional et sous-régional. Lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socio-économique de chaque zone en matière d'offre d'enseignement qualifiant, l'IPIEQ vise, par le biais d'incitants, en lien avec des métiers en pénurie, en tension ou porteurs, à soutenir le maintien d'options faiblement peuplées, la création d'options en lien avec ces métiers et la concentration d'options. Il existe 10 IPIEQ, une par zone d'enseignement.

l'équipement disponible. Dans ce cadre, certaines IPIEQ ont organisé des journées de découverte de CTA.

Ces journées avaient pour objectif de faire découvrir l'apport des CTA dans la formation des jeunes et de permettre aux utilisateurs de témoigner de leur expérience de formation en CTA.

Pour le portefeuille « Compétitivité régionale et emploi », ces visites concernaient les CTA de l'Institut et Centre techniques horticoles de la CF de Gembloux, du Collège Saint-Servais de Namur, de l'Institut Saint-Joseph de Ciney, de l'ITCF Henri Maus de Namur, de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la Ville de Liège et de l'Institut Saint-Laurent de Liège.

1.6. Mesures de publicité

Les mesures de publicité prises pour et par les CTA font l'objet d'un autre rapport.

2. Portefeuille « Convergence »

2.1. Description de la mise en œuvre

2.1.1. Déploiement du réseau

Le déploiement du réseau continue sa progression : au 31 décembre 2013, **28 CTA** étaient en activité, dont 14 sur 16 pour le portefeuille « Compétitivité régionale et emploi », 7 sur 8 pour le portefeuille « Convergence » et 7 sur 7 à Bruxelles. Le réseau est donc déployé à **90 %** à cette date.

Le seul centre du Portefeuille « Convergence » devant encore débiter ses activités est le CTA de l'ITCF de Morlanwelz.

Deux CTA du portefeuille « Convergence » ont inauguré en 2013, celui de l'Institut technique Saint-Luc de Mons et celui de l'Institut Val-ITMA de Tournai. L'inauguration prévue en 2014 est celle du CTA de l'ITCF de Morlanwelz.

Le tableau ci-dessous récapitule l'état d'opérationnalisation de chacun des CTA du portefeuille « Convergence » au 31 décembre 2013.

CTA	Localité	Accessible au public	Partiellement accessible	Pas encore accessible
Collège technique des Aumôniers du travail	6000 Charleroi	X		
UT – IETS	6000 Charleroi	X		
Institut technique Saint-Luc	7000 Mons	X		
ITCF	7140 Morlanwelz			X
Institut Val-ITMA	7500 Tournai	X		
Collège de La Lys	7780 Comines	X		
CTA Serge Journé – Institut technique libre	7800 Ath	X		
Athénée provincial	7900 Leuze-en-Hainaut	X		

2.1.2. Etat d'avancement physique et financier

Cette section est consacrée à une présentation de l'état d'avancement physique et financier de chaque projet CTA du portefeuille « Convergence ».

Les CTA sont regroupés et présentés par réseau d'enseignement (réseau libre, officiel et officiel subventionné). Les points sont abordés pour plusieurs CTA globalement ou considérés séparément en regard de l'état d'avancement physique (le degré d'opérationnalité du projet) et financier, des résultats obtenus en termes de formations dispensées aux différents publics et le suivi du développement de chaque projet, notamment au travers de la tenue des Comités d'accompagnement constitués pour chaque CTA.

Pour rappel, ces Comités d'accompagnement sont institués en application de l'Accord de Coopération conclu le 14 juillet 2006 entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur objectif consiste à assurer la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement de chaque CTA. Leurs tâches principales sont :

- le contrôle du respect des critères d'éligibilité et de priorité des CTA tels que fixés à l'article 3 du Décret de la Communauté française du 26 avril 2007 garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant ;
- la définition d'objectifs précis en terme de nombre d'heures de formation à dispenser, de nombre d'étudiants, d'enseignants, de travailleurs et de demandeurs d'emploi à accueillir, de nombre de conventions à conclure avec des établissements scolaires, etc. ;
- l'évaluation des progrès réalisés afin d'atteindre les objectifs fixés et l'examen des résultats ;
- l'analyse et l'approbation des rapports annuels d'activités à transmettre à la Direction générale de l'enseignement obligatoire;
- dans le cadre du cahier des charges approuvé par le Gouvernement de la Communauté française, la concertation sur les équipements pédagogiques à acquérir par le CTA ;
- la concertation sur le programme de formations proposé par le CTA ;
- l'organisation et la gestion de la collaboration entre le CTA et les Centres de compétence ou de référence associés (en terme de formation, de veille sur les métiers, d'action de sensibilisation au secteur, etc.) ;

- l'identification et la résolution de tout problème éventuel apparaissant en cours de mise en œuvre.

2.1.2.1. Réseau libre (SEGeC)

A. Etat d'avancement physique

Les locaux de la deuxième implantation du **CTA Serge Journé de l'Institut technique libre d'Ath** sont aménagés. L'ensemble des équipements pédagogiques est installé et réceptionné. Le banc didactique concernant la chaudière à cogénération a été réceptionné techniquement en usine. La livraison en CTA est prévue pour janvier 2014.

Le **CTA du Collège de La Lys de Comines** n'a pas connu d'évolution matérielle depuis celui expliqué dans le rapport d'activités de l'année 2012. Des logiciels et de l'outillage complémentaires feront l'objet d'un cahier spécial des charges qui sera publié en 2014.

Un appel d'offres visant l'acquisition du reste des équipements du **CTA du Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi** est en cours d'élaboration et sera publié en 2014.

Les locaux du **CTA de l'Institut technique Saint-Luc de Mons** sont complètement aménagés. A l'exception de la borne de recharge des véhicules électriques, tous les équipements pédagogiques ont été livrés et réceptionnés.

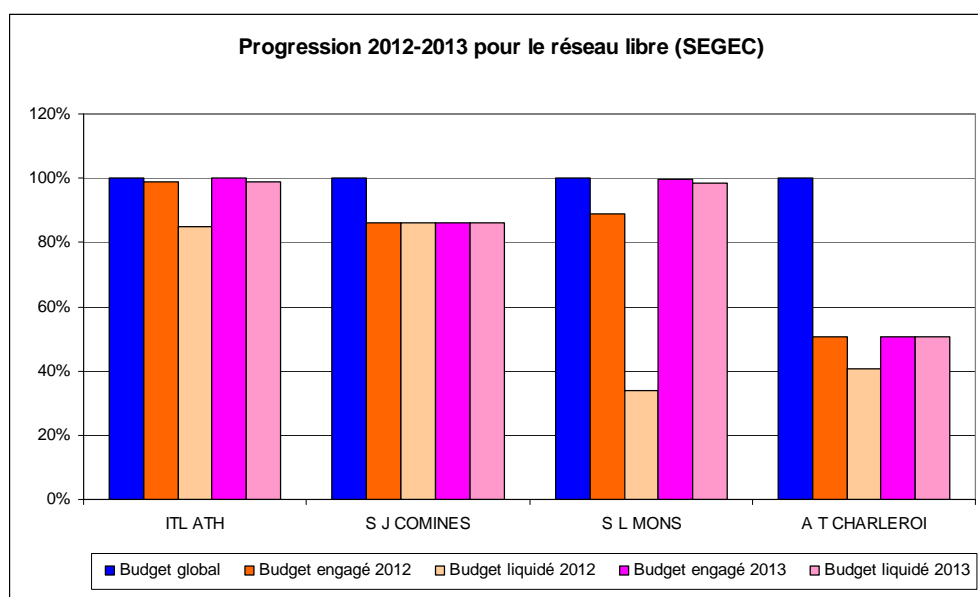
B. Etat d'avancement financier

L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau libre est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% engagé	% liquidé
Institut technique libre d'Ath	870.000 €	870.000 €	860.660 €	100 %	98,93 %
Collège de La Lys de Comines	840.000 €	723.146 €	723.146 €	86,09 %	86,09 %
Institut technique Saint-Luc de Mons	840.000 €	836.410 €	827.743 €	99,57 %	98,54 %
Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi	870.100 €	442.267 €	442.267 €	50,83 %	50,83 %

On constate donc que le CTA athois a engagé la totalité de son budget et est en passe de le liquider entièrement. Le centre montois a engagé et liquidé plus de 95 % de son budget global. Le centre carolorégien a engagé et liquidé la moitié de son budget global. Celui de Comines l'a fait à plus de 85 %.

La progression financière entre les années 2012 et 2013 pour ces CTA est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué aux CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

On constate une stagnation des engagements et des liquidations pour le CTA du Collège de La Lys de Comines. Cela s'explique par le fait que le marché concernant le logiciel informatique doit encore être passé. Il démarrera en 2014.

Par contre, une nette progression des liquidations est à constater pour le CTA de l'Institut technique Saint-Luc de Mons. Le CTA carolorégien n'a pas engagé de nouvelles sommes en 2013, mais a liquidé une partie de celles-ci. Le reste du budget de ce centre sera engagé et liquidé en une seule fois en 2014.

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
Institut technique libre d'Ath	870.000 €	0 €	9.340 €
Collège de La Lys de Comines	840.000 €	116.854 €	116.854 €
Institut technique Saint-Luc de Mons	840.000 €	3.590 €	12.257 €
Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi	870.100 €	427.833 €	427.833 €

2.1.2.2. Réseau officiel (FWB)

A. Etat d'avancement physique

La mise en place du **CTA de l'ITCF de Morlanwelz** connaît un certain retard. Les principales difficultés rencontrées sont les contraintes liées au bâtiment et le manque de compétences techniques du coordonnateur (déjà soulevé précédemment et toujours d'actualité), qui n'est pas du secteur bois.

La construction a été retardée par la procédure de marché public. Les travaux ont commencé au début de l'année 2013 et la livraison du bâtiment est prévue dans le courant du premier semestre 2014.

Trois cahiers spéciaux des charges ont été rédigés et les marchés ont été attribués. Ils concernent le mobilier et le matériel informatique (la livraison est en cours), de petit matériel (l'ensemble a été livré) et le matériel de manutention.

Un quatrième cahier spécial des charges pour le gros matériel est en cours d'approbation. Celui-ci nécessite une relecture par un spécialiste du domaine bois. La demande a été introduite par l'Administration auprès du réseau officiel. Dans l'intervalle, le CDC Wallonie Bois a apporté son soutien à la rédaction de ce cahier des charges. En janvier 2013, une réunion au Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire a débouché sur une proposition de collaboration avec les autres CTA du même secteur pour rédiger les clauses techniques du matériel. Les CTA de l'Institut Don Bosco de Liège et du Collège de La Lys de Comines ont donc été associés au travail de rédaction. Le cahier des charges est maintenant en cours d'approbation pour publication. La rédaction de la décision motivée nécessitera l'aide du spécialiste en charpenterie d'un des deux CTA sollicités.

L'inauguration de ce centre n'est pas prévue avant fin 2014 / début 2015.

L'ensemble des travaux du **CTA de l'Institut Val-ITMA de Tournai** sont terminés. Ils concernaient la phase 1 chocolaterie, la phase 2 cuisines de collectivité et le module « Salaison ». Le montant total des travaux d'aménagement des bâtiments est de 155.323,70 €

Concernant l'acquisition des équipements pédagogiques, la livraison du matériel du cahier des charges « chocolaterie/cuisines de collectivité » a été effectuée pour un montant total de 307.070 €. Ce premier cahier des charges ayant été initialement estimé à 477.005 €, un bénéfice de 167.935 € a été dégagé. Un deuxième cahier des charges est en cours de rédaction pour liquider cette somme. Un troisième cahier des charges est rédigé pour la partie boucherie.

Au vu de l'état d'avancement et des difficultés du choix des clauses techniques, les deux cahiers des charges précités ont été regroupés en un seul.

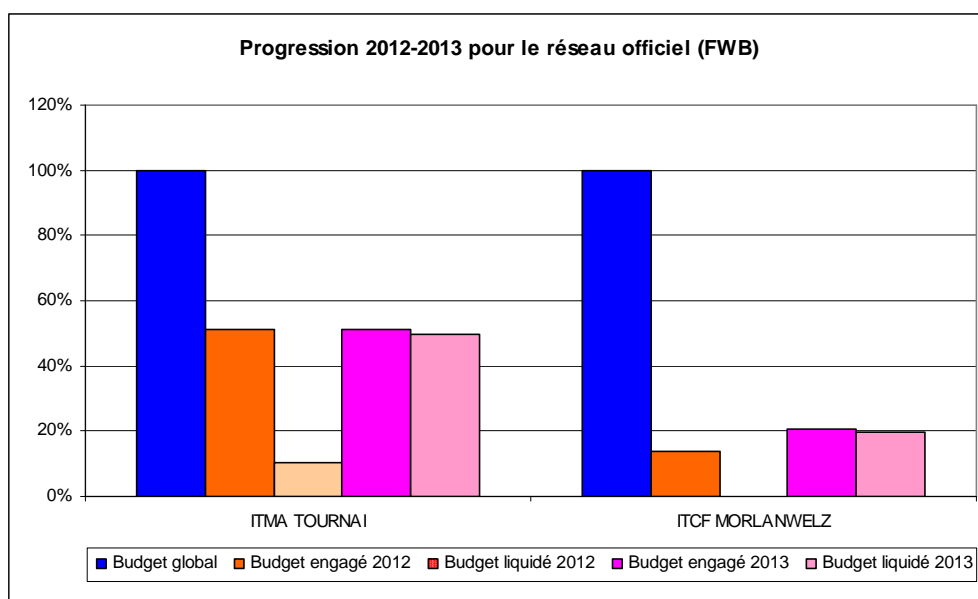
Une inauguration du CTA a eu lieu le 30 avril 2013 pour la phase Chocolaterie et Cuisines de collectivité.

B. Etat d'avancement financier

L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau officiel est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% engagé	% liquidé
Institut Val-ITMA de Tournai	935.000 €	476.883 €	463.118 €	51 %	49,53 %
ITCF de Morlanwelz	799.800 €	165.384 €	158.600 €	2068 %	19,81 %

La progression financière entre les années 2012 et 2013 pour ces CTA est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué au CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

On peut constater que les sommes engagées pour le CTA tournaisien n'ont pas augmentés, mais bien les sommes liquidées. Les budgets engagés et liquidés pour le centre de Morlanwelz sont en nette progression.

Pour le CTA de l'ITCF de Morlanwelz, un montant total de 109.000 € a été liquidé pour la partie travaux et 49.600,37 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques.

Pour le CTA de l'Institut Val-ITMA de Tournai, 155.323,70 € ont été dépensés pour les aménagements des bâtiments sur un budget de 174.995 €. L'acquisition d'équipement pédagogique représente 307.794,72 €.

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
Institut Val-ITMA de Tournai	935.000 €	458.117 €	471.882 €
ITCF de Morlanwelz	799.800 €	634.416 €	641.200 €

2.1.2.3. Réseau officiel subventionné (CPEONS)

A. Etat d'avancement physique

La totalité du matériel didactique du **CTA de l'UT – IETS de Charleroi** est acquis et livré. Les marchés pour le mobilier, le petit matériel et l'équipement informatique ont été attribués. Le matériel est en cours de livraison.

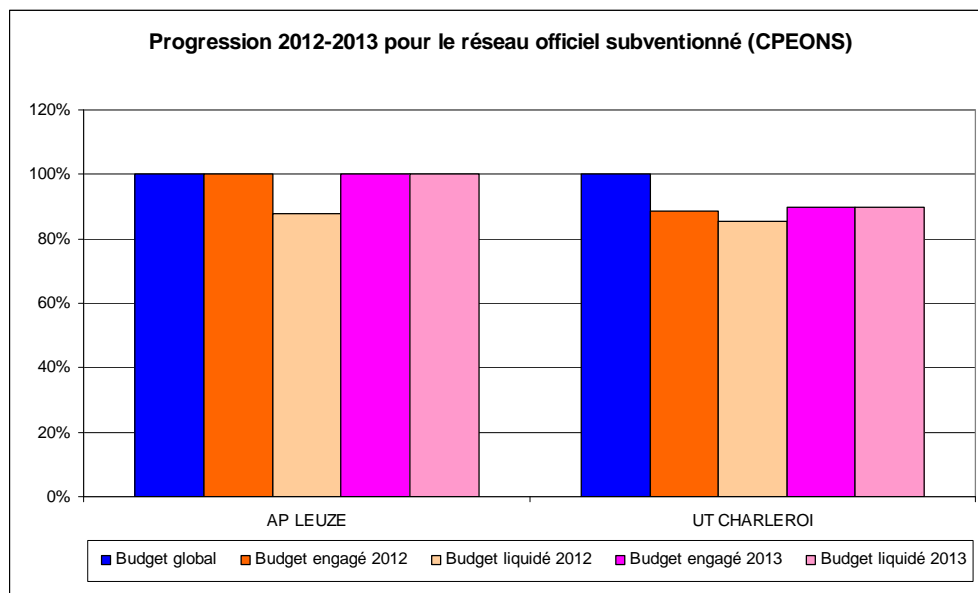
La dernière phase des travaux d'infrastructure à charge de la province du Hainaut pour le **CTA de l'Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut** est terminée, ce qui a permis d'installer le dernier lot, à savoir la cabine de peinture.

B. Etat d'avancement financier

L'état des budgets engagés et liquidés au 31 décembre 2013 pour les CTA du réseau officiel subventionné est le suivant :

Projets	Global	Engagé	Liquidé	% engagé	% liquidé
Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut	840.000 €	840.000 €	840.000 €	100 %	100 %
UT-IETS de Charleroi	845.000 €	759.004 €	759.004 €	89,82 %	89,82 %

La progression financière entre les années 2012 et 2013 pour ces CTA est la suivante :



Chaque CTA est représenté par cinq bâtonnets : budget global alloué au CTA pour l'acquisition des équipements ; le budget engagé en 2012 ; le budget liquidé en 2012 ; le budget engagé en 2013 ; le budget liquidé en 2013.

Le CTA de l'UT-IETS de Charleroi dispose d'un volume financier global de 845.000 €. La totalité du matériel est acquise. Suite à des économies d'échelles, il reste un budget de près de 90.000 €, celui-ci servira à l'achat de matériel didactique complémentaire et à l'aménagement d'un local de formation supplémentaire.

Le CTA de Leuze dispose d'un volume financier global de 840.000 €. La totalité du budget a été attribuée et liquidée. Le rapport de clôture pour ce projet est en cours de rédaction.

Les sommes suivantes restent donc à engager et à liquider :

Projets	Global	A engager	A liquider
Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut	840.000 €	0 €	0 €
UT-IETS de Charleroi	845.000 €	85.996 €	85.996 €

2.1.3. Facteurs bloquants et facilitateurs lors de la mise en œuvre

La charge de mission pour le réseau CPEONS est restée vacante entre septembre 2012 et mai 2013, date à laquelle il a été pourvu au remplacement du chargé de mission. L'avancement des projets CTA de ce réseau a dès lors pris du retard.

Certains CTA connaissent des difficultés par rapport à l'organisation des formations car il n'y a pas de formateur désigné par les opérateurs de formation continue faute de moyens financiers. Ce cas se présente notamment pour le CTA de l'ITCF de Morlanwelz.

2.2. Résultats obtenus

2.2.1. Indicateurs de réalisation et de résultat

Les données reprises ci-dessous sont communiqués sous réserve d'éventuelles fréquentations supplémentaires qui seraient transmises à l'administration fonctionnelle, les CTA ayant jusqu'au 31 mars 2014 pour transférer la totalité de leurs données de fréquentation pour l'année civile 2013.

2.1.2.1. Indicateurs de résultat

Les indicateurs récotés pour l'année 2013 l'ont été conformément aux exigences énoncées dans l'Accord de Coopération du 14 juillet 2006. 10 % du nombre total d'heures de formation du réseau des CTA ont été réservés au bénéfice des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Libellés	Unité de mesure	Objectifs 2010	Objectifs 2015	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
Apprentis formés	nombre	0	0	0	0	0
Demandeurs d'emploi formés	nombre	80	250	73	181	796
Enseignants formés	nombre	30	72	194	281	809
Entreprises dont travailleurs ont bénéficiés de formations	nombre	30	80	5	10	10
Etudiants formés	nombre	1.000	3.200	1.019	2.541	7.824
Formations ou cours dispensés	nombre d'heures	28.800	90.288	37.035	59.883	89.385
Formations à destination des apprentis	nombre d'heures	0	0	0	0	0
Formations à destination des demandeurs d'emploi	nombre d'heures	1.920	6.000	5.323	9.619	13.294
Formations à destination des enseignants	nombre d'heures	720	1.728	1.395	1.692	4.665
Formations à destination des travailleurs	nombre d'heures	2.160	5.760	8.527	9.913	11.101
Formations à destination des étudiants	nombre d'heures	24.000	76.800	21.790	38.659	60.325
Travailleurs formés	nombre	90	240	229	322	544

D'une manière générale, on constate une nette évolution du taux de fréquentation des CTA tous publics confondus et ce, même si le CTA de Morlanwelz n'est pas encore en activité et que celui de Tournai est en phase de démarrage. Le pourcentage de fréquentation des autres centres a très nettement progressé depuis 2012.

Le nombre de **demandeurs d'emploi** formés est en très nette augmentation par rapport aux deux dernières années. La progression est en effet de 313% par rapport à 2012. De plus, le nombre de demandeurs d'emploi formé dépasse de 218% l'objectif fixé pour 2015.

Il en est de même pour le nombre d'heures de formation organisées pour ce public. On constate en effet une progression de 88% par rapport à 2012. Le nombre d'heures de formation organisées pour les demandeurs d'emploi dépasse de 121% les objectifs fixés pour 2015.

Pour rappel, les accords de coopération définissent un objectif de 10% de l'ensemble des heures de formation réservé aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. Pour les CTA du portefeuille « Convergence », celui-ci est fixé à 4.368 heures de formation en 2013. Or, les CTA en ont effectivement réalisé 4.863, soit 111% de l'objectif poursuivi.

Le nombre de **travailleurs** accueillis progresse de 98% par rapport à 2012. Il dépasse de 126% l'objectif fixé pour 2015.

Le nombre d'heures de formation réalisées à destination de ce public augmente quant à lui de 60%. Il dépasse de 92% l'objectif fixé pour 2015.

Le nombre de **enseignants** formés en CTA progresse de 170% par rapport à 2012. L'objectif fixé pour 2015 est dépassé de plus de 1.000%.

Concernant le nombre d'heures de formation organisées pour ce public, on constate une progression de 151% par rapport à 2012. L'objectif fixé pour 2015 est dépassé de 170%.

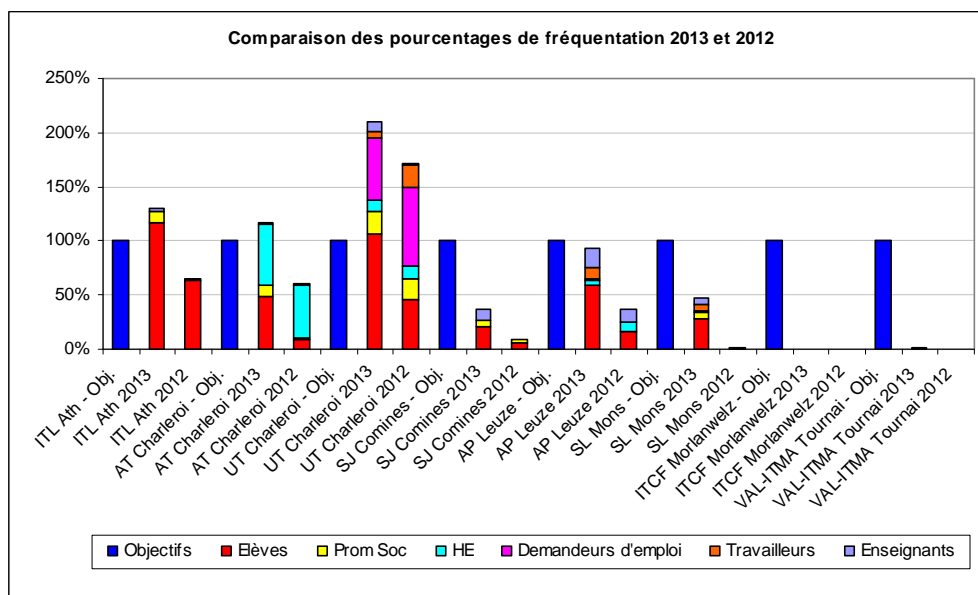
Le nombre d'étudiants accueillis en CTA progresse de 219% par rapport à 2012. L'objectif 2015 est dépassé de plus de 144%.

Le nombre d'heures de formation organisées pour ce public augmente de 99%. L'objectif de réalisation fixé pour 2015 est atteint à hauteur de 78,55%.

Ces heures de formation se répartissent de la manière suivante : 75% à destination des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant, 11% à destination des étudiants de l'enseignement de promotion sociale et 14% à destination des étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire.

2.1.2.2. Taux de fréquentation

Le graphique suivant présente une comparaison entre les taux de fréquentation de 2012 et ceux de 2013. Ces taux réalisés sont également confrontés aux objectifs définis pour chacune des deux années.



Le CTA de l'ITCF de Morlanwelz n'est toujours pas en activité en 2013 et celui de l'Institut Val ITMA de Tournai les démarre seulement. Les autres centres qui fonctionnaient en 2012 ont enregistré un meilleur taux de fréquentation. Ainsi, le CTA Serge Journé de l'Institut technique libre d'Ath passe d'un taux de fréquentation de 65,48% en 2012 à un taux de 130,86% en 2013. Le CTA du Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi passe d'un taux de fréquentation de 60,48% en 2012 à un taux de 117,11% en 2013. Le CTA de l'UT-IETS de Charleroi passe d'un taux de fréquentation de 171,83% en 2012 à un taux de 210,19% en 2013. Le CTA du Collège de La Lys à Comines passe d'un taux de fréquentation de 8,94% en 2012 à un taux de 36,92% en 2013. Le CTA de l'Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut passe d'un taux de fréquentation de 36,73% en 2012 à un taux de 93,55% en 2013. Le CTA de l'Institut technique Saint-Luc de Mons passe d'un taux de fréquentation de 1,54% en 2012 à un taux de 48,27% en 2013.

Concernant l'accueil des différents publics, on constate que :

- le CTA Serge Journé de l'Institut technique libre d'Ath a accueilli moins d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant qu'en 2012 (1209 en 2013 contre 1332 en 2012). Par contre, il a accueilli plus d'étudiants de l'enseignement de promotion sociale (107 en 2013 contre 30 en 2012) et d'enseignants (45 en 2013, aucun en 2012) ;
- le CTA du Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi enregistre une belle progression dans l'accueil des différents publics : 510 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (175 en 2012), 105 étudiants de l'enseignement de promotion sociale (42 en 2012), 12 travailleurs (aucun en 2012) et 20 enseignants (19 en 2012). Seul le public « étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire » connaît une nette régression (583 en 2013 contre

1010 en 2012). Celle-ci s'explique par le fait que le public « enseignement secondaire qualifiant » ayant augmenté, il y a moins de places disponibles pour ce public ;

- le CTA de l'UT-IETS de Charleroi voit une progression du nombre d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (1107 en 2013 contre 476 en 2012), des étudiants de l'enseignement de promotion sociale (216 en 2013 contre 207 en 2012) et des enseignants (98 en 2013 contre 13 en 2012) accueillis. Par contre, le nombre de personnes accueillis pour les autres publics régresse : 110 étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire (119 en 2012), 599 demandeurs d'emploi (753 en 2012) et 56 travailleurs (219 en 2012) ;
- le CTA du Collège de La Lys de Comines voit le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (213 en 2013 contre 11 en 2012) et d'enseignants (116 en 2013 contre 13 en 2012) accueillis augmenter. Le nombre d'étudiants de l'enseignement de promotion sociale diminue légèrement (55 en 2013 contre 62 en 2012) ;
- le CTA de l'Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut voit le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (614 en 2013 contre 171 en 2012), d'étudiants de l'enseignement de promotion sociale (11 en 2013, aucun en 2012), de demandeurs d'emploi (16 en 2013, aucun en 2012), de travailleurs (112 en 2013, aucun en 2012) et d'enseignants (178 en 2013 contre 123 en 2012) accueillis augmenter. Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire accueillis diminue de moitié (42 en 2013 contre 88 en 2012). Le coordonnateur explique cette diminution par le fait que les étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire fréquentent durant deux années consécutives le CTA (en 2^e et 3^e baccalauréat) et qu'il y a une diminution de population entre ces deux années ;
- le CTA de l'Institut technique Saint-Luc de Mons voit une belle augmentation de tous les publics accueillis : 287 élèves de l'enseignement secondaire qualifiant (32 en 2012), 100 étudiants de l'enseignement de promotion sociale (aucun en 2012), 54 travailleurs (aucun en 2012) et 61 enseignants (aucun en 2012). Le centre n'a accueilli aucun étudiant de l'enseignement supérieur non universitaire ni aucun demandeur d'emploi ;
- le CTA de l'ITCF de Morlanwelz n'est pas en activité ;
- le CTA de l'Institut Val-ITMA de Tournai commence ses activités. Il a accueilli 10 enseignants en 2013.

2.2.2. Indicateurs spécifiques

Néant.

2.3. Politiques communautaires

La législation en matière de passation de marchés publics ayant fait l'objet de modifications durant l'année 2013, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé une formation à destination des fonctionnaires en charge de ceux-ci. Les chargés de mission du Service CTA – Cadastre – Fonds d'équipement ont suivi cette session d'information.

Les cahiers spéciaux des charges, la procédure de validation de ceux-ci et le vademécum interne de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant cette matière ont été revus en conséquence.

Les formations en CTA sont ouvertes à tous sans discrimination. Il est en effet bien précisé dans les textes (Accords de coopération, décret, conventions bilatérales générales et conventions spécifiques) que les CTA sont ouverts aux élèves et enseignants sans distinction de sexe et quel que soit le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs sans discrimination. Le caractère inter réseau des projets CTA est répété à chaque réunion de coordination.

La plupart des bâtiments des CTA ont été aménagés afin de pouvoir faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux formations dispensées. Par exemple, le CTA de l'UT-IETS de Charleroi est accessible aux personnes se déplaçant en chaise roulante grâce à une rampe d'accès. Les locaux se situent tous au rez-de-chaussée. Les formations dans les CTA sont adaptées en fonction des personnes présentes et de leur handicap.

Outre le fait que plusieurs CTA soient consacrés aux problématiques écologiques et environnementales, certaines centres ont consenti à des frais supplémentaires au niveau de leur matériel en vue de diminuer leur impact sur l'environnement.

2.4. Modalités de fonctionnement du portefeuille

2.4.1. Parution des circulaires n°4344 et 4345 relatives au fonctionnement des CTA

Le 8 mars 2013, deux circulaires ont été publiées afin d'informer tant les utilisateurs que les bénéficiaires d'un CTA d'une série de modalités pratiques de fonctionnement.

La circulaire n°4344, destinée aux utilisateurs des CTA, précise les modalités d'utilisation et d'accès aux centres, ainsi que la prise en charge financière des coûts inhérents aux formations et aux éventuels frais de déplacement et d'hébergement encourus par les utilisateurs.

La circulaire n°4345, destinée aux établissements ayant un CTA en gestion, fournit aux intéressés de précieuses informations quant au fonctionnement, à la gestion de leurs centres et à leurs obligations vis-à-vis de l'Administration en tant que coordinateur du réseau. Cette circulaire propose notamment les conventions et listes de présences nécessaires à l'accueil de tous les publics ciblés par les accords de coopération ainsi que toutes les modalités d'accueil et de collaboration selon les publics accueillis et la possibilité de « délocaliser » une formation donnée par un CDC en CTA.

Elle apporte également une série de précisions sur les points suivants :

- composition et rôle des Comités d'accompagnement CTA,
- élaboration du Règlement d'ordre intérieur CTA,
- attribution des subventions liées aux coûts de fonctionnement et de consommables,
- prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement,
- introduction auprès de l'Administration d'un rapport d'activités annuel validé par le Comité d'accompagnement,
- envoi de deux plannings prévisionnel par an à l'Administration,
- réalisation de fiches et de programmes de formation,
- transmission d'informations quant aux actions prises pour stimuler l'ouverture du CTA à tous les publics-ciblés par les Accords de coopération,
- assurance des équipements CTA financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le FEDER,
- assurance pour les participants et visites médicales,
- obligations minimales en matière d'information et de publicité du concours financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des fonds structurels européens,
- personnel des CTA (coordinateur, formateur),
- mise en place du dispositif d'évaluation des CTA,
- mise en place du dispositif CTA dans sa globalité.

2.4.2. Assurances relatives aux biens matériels des CTA de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Comme précisé dans le rapport d'activités de l'année 2012, un appel d'offre général avec publicité européenne a été conduit par les services de l'Administration. Celui-ci a été attribué à la firme ETHIAS pour une durée d'un an (renouvelable trois fois).

Le réseau n'étant pas encore totalement déployé, ce sont 29 CTA qui bénéficient actuellement de cette couverture (dont sept CTA du portefeuille « Convergence »).

L'inventaire des équipements présents dans les CTA est mis à jour deux à trois fois par an, selon l'arrivée de matériel dans les centres.

Dans le cadre de la conduite de ce marché, les critères fixés par le cahier spécial des charges ont quelque peu été modifiés.

La nouvelle couverture inclut toujours l'assurance tous risques pour les biens matériels (les biens immobiliers ne sont pas inclus), l'assurance en responsabilité civile pour le matériel roulant, mais ne reprend plus la protection juridique relative aux véhicules automoteurs. En effet, ces équipements étant par définition destinés à un usage didactique, ils ne sont dès lors pas destinés à emprunter la voie publique. Les établissements scolaires qui désireraient faire rouler leurs véhicules à l'extérieur du centre doivent prendre en charge les frais liés à l'immatriculation et l'assurance en protection juridique des véhicules.

Les biens sont toujours assurés en « Blanket cover », c'est-à-dire qu'ETHIAS n'exige pas une liste détaillée et valorisée du matériel mais se base sur le montant de la valeur globale des biens à assurer. Les polices prévoient une option « Déménagement du matériel » et une « Couverture automatique d'investissement », à savoir que « l'assurance garantit automatiquement dans le cadre du présent contrat et au cours de l'année d'assurance, tout nouvel ajout d'objet à assurer dans les lieux spécifiés dont les caractéristiques correspondent au type et/ou genre des objets déjà assurés ainsi que toute modification de valeur des objets déjà couverts pendant la même année d'assurance à concurrence de la valeur totale assurée à la dernière échéance. »

La couverture actuelle étant valable jusqu'au 21 août 2014, l'Administration entame actuellement les démarches afin de renouveler le marché au-delà de cette date en procédure négociée sans publicité, comme prévu par la réglementation sur les marchés publics.

2.4.3. Frais de fonctionnement et de consommables

Comme relaté dans le dernier rapport d'activités, le Cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire a modifié l'octroi des subsides de fonctionnement attribués aux CTA pour l'année 2013.

Pour rappel, l'attribution des subsides des frais de fonctionnement et de consommables a été modifiée suite à la publication de la circulaire n°4345 parue le 8 mars 2013. Les changements suivants ont été opérés :

- Les subsides sont désormais attribués par année civile et non plus par année scolaire ;
- La prime d'inauguration de 3.900 € a été supprimée ;
- Le subside pour les frais de fonctionnement est calculé au prorata du nombre de mois d'ouverture pour la première année d'ouverture des CTA ;
- La première tranche du subside des frais de consommable est passée à 40 % de la somme totale (et non plus 80 %) ;
- La capacité d'accueil a été plafonnée à 1040 présences par an (un seul groupe de 10 personnes accueilli par jour durant les 104 jours d'ouverture annuels).

L'Arrêté de subvention 2013 a octroyé une subvention globale de 617.934 € aux 26 CTA du réseau ouverts. Les subventions attribuées par cet Arrêté englobaient d'une part une subvention de fonctionnement annuelle et forfaitaire de 10.400 € et d'autre part une subvention pour l'utilisation de consommables basée sur une classification des CTA en quatre catégories (10 €, 15 €, 20 € et 25 €) en fonction du coût des consommables utilisés d'une part, et sur les fréquentations réelles des formations d'autre part.

Pour rappel, pour l'année en question, les fréquentations ont été plafonnées à 1.040 élèves par année scolaire, soit l'accueil d'un groupe de dix participants à raison de 104 jours d'ouverture annuelle.

Néanmoins, la circulaire n°4345 prévoit que les CTA qui en font la demande peuvent éventuellement voir leur subvention de frais de consommables augmenter. Cette demande est de deux ordres :

- le passage à une catégorie de frais supérieure ;
- l'augmentation du nombre de groupes accueillis par jour au sein du CTA.

En conséquence de cette mesure, l'Administration a reçu une demande du CTA de l'Université du Travail afin de solliciter la possibilité d'accueillir deux groupes simultanément et dès lors de voir sa subvention adaptée pour la partie consommables. Cette demande a été approuvée par l'Administration en regard de l'analyse du taux de fréquentation de ce centre au cours de l'année 2013.

Le projet d'Arrêté de subvention pour l'année 2014 prévoit quant à lui un montant de 809.467 € à octroyer aux 29 CTA qui fonctionnent ou qui ouvriront leurs portes au cours de cette année.

Pour rappel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait octroyé, via l'Arrêté de subvention du 23 décembre 2010, un montant global de subvention de 351.000 € aux 14 CTA ouverts en 2009-2010 et 2010-2011 et celui de 2011-2012, qui concernait 23 CTA, a attribué un montant global de 549.900 €.

2.4.4. Formulaire intelligent de collecte des données de fréquentation

Dans le but de permettre la centralisation des données de fréquentations des formations dispensées en CTA, le calcul des subventions sur base des fréquentations réelles, la justification des fonds accordés par le FEDER et l'élaboration de statistiques de fréquentation, l'Administration poursuit la mise en place du formulaire intelligent destiné à collecter les données de fréquentation des CTA.

Développé en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Pilotage de l'Informatique et du Gouvernement électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce formulaire en est actuellement à sa troisième version test. La première version a été soumise à l'Administration fin novembre 2013. Celle-ci a testé l'outil en interne et soumis le prototype à quelques coordonnateurs afin d'obtenir un retour des principaux utilisateurs de l'outil. Une liste de modifications a été transmise au développeur.

Le prototype du formulaire a déjà fait l'objet de trois séries de remarques et de demandes de modifications. Une quatrième version du prototype est attendue dans les meilleurs délais. Il est prévu que la version définitive de l'outil soit présentée aux utilisateurs à la fin du mois de mars 2014 pour un début d'utilisation au 1^{er} avril.

Dans l'attente, le formulaire provisoire d'encodage Excel mis à disposition des CTA en 2011 continue à être utilisé. Les statistiques de fréquentation des CTA pour l'année civile 2013 ont été récoltées à l'aide de ce formulaire.

2.4.5. Accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire en CTA

Depuis le début de l'année 2013, les outils permettant l'accueil des publics demandeurs d'emploi, travailleurs et étudiants de l'enseignement de promotion sociale et supérieur non universitaire ont été mis en place au sein des CTA.

Chaque collaboration entre un CTA et un opérateur-utilisateur issu d'un de ces publics doit être formalisée par une convention générale de collaboration en début d'année scolaire. Compte-tenu de la lourdeur administrative liée à la signature annuelle de ces textes, il a été proposé de permettre une reconduction tacite de cette convention tant que la collaboration entre les deux instances concernée par ce texte perdure.

2.4.6. Réunions de coordination trimestrielle du réseau CTA

Ces réunions permettent d'informer les coordonnateurs des questions relatives aux matières transversales et pertinentes dans le cadre du déploiement du réseau.

En 2013, deux réunions ont été organisées, le 27 mars et le 23 octobre 2013. Les sujets traités étaient les suivants :

- Circulaire n°4345 relative aux modalités d'accueil et de fonctionnement en CTA
- Formateurs de formateurs dans un CTA
- Statistiques de fréquentation du réseau CTA pour les années civiles 2011 et 2012
- Tables rondes CTA pour l'échange de bonnes pratiques – choix de thématiques
- Impulsion des formations de formateurs CTA de l'IFC en CTA (dispensées aux enseignants de tous les réseaux d'enseignement confondus)
- Formulaire d'encodage des formations
- Présentation du rapport d'activités Réseau CTA (septembre 2011 – décembre 2012)
- Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement
- Catalogue de formations CTA par secteur – Intervention de la Structure Mise en Réseau
- Assurance équipements CTA
- Conventions bilatérales générales de collaboration
- Obligations de publicité
- Echéancier récapitulatif
- Formations de formateurs en CTA en inter réseaux

2.4.7. Coordination des chargés de mission chargés de l'Interface CDC-Enseignement

La structure Mise en Réseau composée des quatre chargés de mission œuvre au déploiement de synergies CDC-CTA-CDR, à la promotion des CTA et, dans une moindre mesure, à la stimulation de la fréquentation des CDC par le public Enseignement, les objectifs quantitatifs étant atteints depuis 2011.

Pour rappel, leurs objectifs sont désormais de :

- privilégier l'aspect qualitatif des formations dispensées en CDC à destination de l'Enseignement ;
- optimiser l'offre des formations des trois réseaux ;
- stimuler le développement de synergies entre les trois réseaux ;
- assurer la promotion du dispositif CTA auprès des différents publics-cibles.

Voici quelques exemples de projets de collaboration qui ont eu lieu en 2013 :

- CTA Comines – CDC Wallonie Bois (offres communes catalogue IFC, formations collectives profs conjointes, concertation investissements respectifs)
- CTA Saint-Luc Mons – CDC Autotech
- CTA Leuze-en-Hainaut – CDC Campus Francorchamps (catalogue commun) Etendu aux CTA et CDC du secteur en septembre 2014

Le projet principal auquel s'est attelée cette structure en 2013 est la constitution des catalogues présentant les offres de formation des CTA d'un même secteur d'activités. Des tables rondes ont été organisées en amont afin de cibler les besoins des centres. Un des thèmes qui a émergé concernait le besoin crucial en communication afin d'augmenter considérablement la visibilité du réseau CTA. Il a dès lors été décidé de s'atteler au développement d'un plan de communication, dont l'élaboration de catalogues de formations qui constitue bien sûr un point essentiel.

Depuis la rentrée de septembre 2013, les quatre chargés de mission animent des ateliers regroupant les coordonnateurs des CTA d'un même secteur, mais également des conseillers pédagogiques et des inspecteurs. Ces réunions ont pour but l'harmonisation des offres de formation des CTA d'un même secteur et l'élaboration d'une fiche de présentation par CTA afin de constituer d'une part les catalogues de formation et d'autre part un catalogue de présentation du réseau.

Les autres actions du plan de communication seront abordées plus en détails au point 2.4.10.

2.4.8. Procédure de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

Pour rappel, les frais de déplacement et d'hébergement générés lorsque des étudiants de l'enseignement qualifiant ou des enseignants suivent une formation en CTA sont remboursés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La totalité des demandes valides introduites avant le 30 janvier 2014 pour l'année civile 2013 ont été liquidées pour un montant global de 44.577,91 €.

La procédure de demande de remboursement a également fait l'objet d'un vademécum envoyé aux coordonnateurs des CTA et mis à disposition des opérateurs-utilisateurs concernés.

2.4.9. Actions de promotion menées dans le cadre des formations IFC

L'IFC étant le seul organisme désigné par les Accords de coopération pour promouvoir le dispositif CTA auprès des enseignants, l'Administration collabore avec cette structure pour le développement des formations des « Formateurs CTA » chargés d'initier les enseignants de tous réseaux d'enseignement à l'utilisation des équipements.

Les formations mises en place par l'IFC ont débuté en août 2012 et quatre sessions ont été organisées cette année. Elles ont permis de former 80 enseignants et coordonnateurs CTA à la pédagogie des adultes et à la notion d'inter réseaux. Une fois ces personnes formées par l'IFC, il était convenu qu'elles pourraient ensuite introduire dans le catalogue IFC des offres de formation en CTA à destination des enseignants afin de pouvoir dispenser ces formations en inter réseau.

La mise en place de ce dispositif ayant connu quelques retards, des initiatives réseaux se sont développées en parallèle. Ainsi, FORCAR (opérateur de formation pour le réseau libre confessionnel) a

mis à disposition des CTA opérationnels du réseau libre un formateur à raison d'un jour par semaine et identifié un conseiller pédagogique relais. Ces derniers avaient pour mission d'aider les coordonnateurs à élaborer leurs outils de formation (fiches, séquences d'apprentissage, etc.) et de sensibiliser les enseignants à l'utilisation du matériel de pointe disponible en CTA. Le cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire a également trouvé des financements complémentaires auprès du Fonds social européen, permettant ainsi d'engager 20 formateurs à temps-plein à partir de la rentrée 2012. Ces personnes ont été réparties dans les CTA déjà ouverts, via les organismes de formation FCC et FORCAR, pour venir en renfort des coordonnateurs et des conseillers pédagogiques.

S'étant déroulées quasi simultanément, ces différentes initiatives ont entraîné une certaine confusion. Aucune communication officielle n'a été adressée aux personnes concernées (candidats formateurs, coordonnateurs CTA, etc.) quant au rôle et au statut de ces différents formateurs.

En janvier 2013, il a été établi que les formateurs « FSE » étaient au service de l'inter réseau et devaient donc pouvoir dispenser des formations en CTA aux enseignants tous réseaux confondus. Pour ce faire, il a été convenu que ces personnes suivent également le module inter réseau qui avait été élaboré en 2012 par l'IFC pour les coordonnateurs CTA et les enseignants avant de pouvoir dispenser ce type de formations.

Néanmoins, dans l'attente de régulariser la situation de ces personnes, les offres de formation qui avaient été envoyées début 2013 par toutes les personnes qui avaient suivi le module inter réseau en 2012 ont été suspendues et aucune n'a été insérée au catalogue IFC dans l'attente d'une rencontre entre les trois organismes de formation. Cette réunion commune IFC – FCC – Forcar a eu lieu en septembre 2013. Elle avait pour objectif d'adopter une ligne de conduite commune concernant, d'une part, les conditions pour être habilité à assurer une formation en inter réseaux dans un CTA et, d'autre part, les modalités organisationnelles de ces formations.

Suite à cette réunion, les conditions suivantes doivent dorénavant être respectées pour être habilité en tant que formateur de formateurs dans un CTA en inter réseaux, que ce soit en tant que formateur engagé sur fonds FSE ou coordonnateur CTA :

1. être formé sur le matériel du CTA, c'est-à-dire avoir suivi une formation à l'utilisation experte sur le matériel et avoir été certifié en tant qu'utilisateur du matériel (soit par le fournisseur du matériel soit par la direction de l'établissement abritant le CTA). Une formation de mise à jour des connaissances et expertise est donc requise en fonction de l'évolution du matériel.
→ Il est dès lors possible qu'une personne soit habilitée pour une partie spécifique seulement du matériel.
2. avoir suivi la formation de base de deux journées de « Formation de formateurs en inter-réseaux » assurée par l'IFC. Deux sessions ont été organisées en 2013 afin de former les nouveaux coordonnateurs et « régulariser » la situation des formateurs engagés sur fonds européens (25/11 et 02/12/13 ; 03/12 et 06/12/13) ;
3. être formateur ou coordonnateur en CTA ;
4. la demande de formation au module inter réseau IFC doit être introduite par le coordonnateur. Ce faisant, le responsable du CTA attestera que le formateur répond aux trois premières conditions.

Les raisons sous-tendues par l'instauration de ces conditions sont les suivantes :

- permettre que les compétences du formateur soient attestées par un des deux organismes de formation (FCC – FORCAR) dans le premier cas ou par la direction de l'établissement abritant le CTA dans le deuxième cas
- éviter les disparités qu'engendrerait le recours tantôt à des professeurs en charge de cours à qui il reviendrait de verser des honoraires suivant les dispositions en vigueur, tantôt à des chargés de mission à qui il ne serait pas versé d'honoraires, tantôt encore à des personnes extérieures pour lesquelles les honoraires seraient fluctuants selon des critères peu clairs.

Une fois toutes ces précisions apportées, ce sont 48 personnes (nouveaux coordonnateurs et formateurs FSE) qui ont pu être formées en 2013 par l'IFC et qui sont dès lors habilitées à dispenser des formations de formateurs CTA.

2.4.10. Actions menées dans le cadre de l'élaboration et de la promotion du réseau CTA

Le déploiement du réseau CTA arrivant progressivement à son terme, l'Administration a jugé crucial de devoir désormais s'atteler au développement de la communication des centres. Bien que de multiples initiatives soient conduites par les centres eux-mêmes (sites internet, newsletter, mailings, actions de promotion, réalisation de logos, etc.), l'Administration fonctionnelle se doit également, en tant que coordonnateur du réseau, de proposer une communication centralisée. Pour ce faire, plusieurs actions ont été ou sont en cours de réalisation.

2.4.10.1. Fascicule « Déploiement du réseau CTA »

Ce fascicule présente les différents CTA. Ceux-ci sont classés par secteur (agronomie, industrie : mécanique automobile – carrosserie, industrie : automation – maintenance, industrie : mécanique appliquée, bois – construction, construction : équipement du bâtiment, hôtellerie – alimentation, industrie graphique – arts appliqués, services aux personnes – soins infirmiers, sciences appliquées). Pour chaque CTA, les éléments suivants sont repris : coordonnées CTA, domaines d'activité du centre, matériel et formations disponibles.

Ce document est régulièrement mis à jour. Communiqué sur demande, il est aussi disponible sur le site « enseignement.be ». Il servira également de base à l'élaboration de supports de communication, comme par exemple une brochure de présentation du réseau CTA ou les catalogues de formation.

2.4.10.2. Mise à jour des pages consacrées aux CTA sur le site « enseignement.be »

Tant l'Administration que les coordonnateurs CTA ou les directeurs d'établissement comprennent l'importance pour la visibilité des centres d'être présents sur Internet et de disposer d'un portail qui centralise toutes les informations relatives aux CTA.

Bien que ce projet soit en cours d'élaboration, la refonte du site internet « monmétiermonavenir.be » qui accueillera le portail CTA n'est pas encore terminée.

Dans l'attente de cet outil, et afin d'assurer une certaine visibilité au réseau, les pages consacrées au service CTA – Cadastre – Fonds d'équipement au sein du portail Internet de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique du Ministère (AGERS) a été régulièrement mise à jour au cours de l'année 2013. Elles contiennent toute une série d'informations concernant le dispositif CTA : définition, missions, publics-cibles, financement, accessibilité, cadre légale, état du déploiement du réseau et coordonnées des différents CTA, ainsi que le référencement de leurs propres sites Internet quand ils en disposent. Les informations sont accessibles via le lien suivant : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26795&navi=3403>

2.4.10.3. Elaboration de catalogues de formations CTA par secteur

Comme expliqué au point 2.4.7., la structure Mise en Réseau organise, depuis le mois de septembre 2013, une série de rencontres avec les coordonnateurs CTA d'un même secteur d'activités afin d'harmoniser leurs offres de formation et de définir les contenus des différents catalogues. Une collaboration est également prévue en 2014 avec la cellule Communication de l'AGERS pour la réalisation de certains supports de communication (newsletter, site internet et catalogue de présentation du réseau).

2.4.10.4. Réflexion sur la mise en place de noms et d'adresses mail génériques

Dans le cadre de la constitution d'une identité visuelle commune à l'ensemble du réseau des CTA et dans le but d'augmenter les fréquentations et de mettre en avant le caractère inter réseaux du projet, une réflexion a été menée par l'Administration afin d'attribuer des noms aux CTA qui gommeraient les connotations « réseaux ».

Ainsi, les noms et adresses mail suivants ont été soumis à l'approbation des centres du portefeuille « Convergence » :

Dénomination	Proposition de mail	Proposition de nom
INSTITUT TECHNIQUE LIBRE - CTA SERGE JOURNE	cta.sergejourne.ath@cfwb.be	CTA Serge Journé - Maintenance des équipements énergétiques
COLLEGE DE LA LYS	cta.bois.comines@cfwb.be	CTA Bois – Eco construction
INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC	cta.auto.mons@cfwb.be	CTA Véhicules écologiques
COLLEGE TECHNIQUE DES AUMONIERES DU TRAVAIL	cta.batiment.charleroi@cfwb.be	CTA Domotique - immotique
INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	cta.bois.morlanwelz@cfwb.be	CTA Charpente et ossature bois
INSTITUT VAL-ITMA	cta.horeca.tournai@cfwb.be	CTA Cuisine de collectivité
ATHENEE PROVINCIAL DE LEUZE-EN-HAINAUT	cta.auto.leuze@cfwb.be	CTA Mécanique des moteurs
UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE	cta.industrie.charleroi@cfwb.be	CTA Industrie - Mécanique appliquée

2.4.10.5. Plan de communication élaboré par l'Administration fonctionnelle

Un plan de communication a été élaboré suite à l'élaboration du rapport d'activités du réseau CTA réalisé pour la période septembre 2011 – décembre 2012. Il comprend :

- l'élaboration des catalogues de formations proposées en CTA par secteur ;
- l'élaboration d'une brochure de présentation de l'ensemble du réseau ;
- la création d'un site Internet pour l'ensemble du réseau qui permettrait de présenter le réseau et chaque CTA, ainsi que les catalogues de formation. Il pourrait permettre aux institutions utilisatrices des CTA de télécharger les documents dont elles ont besoins (convention, déclaration de frais de déplacement, etc.), de mettre en valeur les partenariats développés, etc. ;
- la création d'une signalétique commune pour les CTA wallons, comme celle envisagée pour les CTA bruxellois en partenariat avec Bruxelles-Formation ;
- la création d'un outil de partage d'informations ;
- la rédaction d'une newsletter mensuelle présentant les CTA ;
- le renforcement des collaborations et des synergies avec les CDC et les CDR, avec les secteurs, avec les entreprises de la région ;
- la participation à des événements comme les Salons du SIEP et de l'Education.

2.4.11. Mise en place de mesures administratives

2.4.11.1. Conventions bilatérales générales et spécifiques pour tous les publics cibles

Selon les Accords de coopération, l'accueil des opérateurs-utilisateurs se fait sur base de conventions signées entre les deux parties.

L'Administration de tutelle a été chargée de la rédaction de ces documents.

Ceux-ci sont de deux types : une convention bilatérale générale et une convention spécifique.

La convention bilatérale générale prévoit les engagements respectifs des parties en matière de modalités d'accès aux équipements et de programme de formation spécifique. Elle doit être conclue une seule fois par année scolaire, lors du lancement de la collaboration avec un utilisateur déterminé

Le Gouvernement de la Communauté française a fixé quatre modèles de conventions bilatérales :

- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement obligatoire ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement de promotion sociale ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de l'enseignement supérieur ;
- pour les opérateurs-utilisateurs issus de Bruxelles-Formation ou du FOREm.

La convention spécifique est signée avant l'organisation de chaque formation avec l'opérateur utilisateur. Doivent y être annexés le programme de formation, la liste des participants, le règlement d'ordre intérieur du CTA et l'analyse des risques pour les équipements concernés.

2.4.11.2. Procédure de déclassement de matériel CTA

L'Administration a été interpellée à plusieurs reprises par des coordinateurs de CTA concernant des réparations et/ou le remplacement d'équipement acquis pour les Centres de Technologies Avancées, équipement qui n'a pas été accidenté et qui n'est plus sous garantie. Suite à cela, la procédure de déclassement suivante a été mise en place :

1. Rédaction d'un rapport par le CTA justifiant de la demande de déclassement de matériel. Celui-ci doit impérativement comprendre la nature du matériel concerné, son numéro d'inventaire, la date et le prix d'achat, la date de réception du matériel, la date à laquelle le dommage a été constaté, les circonstances dans lesquelles le dommage a été constaté et les motivations de la demande de déclassement
2. Envoi dans le mois de ce rapport pour examen, à l'Administration
3. En cas d'examen positif, soumission de l'autorisation de déclassement à la Ministre de tutelle

2.4.11.3. Rédaction et diffusion du premier rapport d'activités du réseau CTA

Fin 2013 était envoyé à l'ensemble des partenaires concernés le premier rapport d'activités du réseau CTA. Il concerne la période comprise entre septembre 2011 et décembre 2012.

Outre la présentation des CTA, ce rapport présente une analyse approfondie des informations suivantes : déploiement du réseau au 31 décembre 2012, étude statistique des fréquentations en CTA, état d'avancement physique et financier, difficultés rencontrées et actions entreprises. Les points qui nécessitent une attention particulière et les projets à l'étude en vue de l'amélioration du déploiement du réseau des Centres de Technologies Avancées y sont également mis en évidence.

2.4.11.4. Audit système

Entre les mois de mai 2012 et juillet 2013, l'Administration a été sollicitée par la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens de la Région wallonne dans le cadre de la conduite d'un audit système destiné à évaluer le degré de qualité du système mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la gestion des fonds confiés par l'Europe. Suite à celle-ci, des recommandations ont été adressées à l'Administration fonctionnelle. Une série d'actions a dès lors été mise en place afin de répondre à ces directives pour obtenir une cote finale de « 1 ». Cette valeur signifie que, par rapport au système de gestion mis en place pour les projets CTA (mais également ceux du Fonds d'équipement), « aucune faiblesse ou seules des faiblesses mineures ont été constatées, lesquelles n'ont pas d'impact significatif sur le fonctionnement des exigences clés du système ».

Le déroulement de l'audit était le suivant :

- Mai – juin 2012 : première rencontre de la DREMT et du Centre de Coordination et de Gestion des Fonds européens (CCG) pour exposer à la cellule d'audit le mode global de fonctionnement du service ;
- Juillet – septembre 2012 : rédaction par la cellule d'audit sur base des informations transmises de deux descriptifs narratifs et de deux diagrammes de procédures pour chaque projet (CTA et EPPEQ) et validation de ces documents par la DREMT et le CCG ;
- Octobre 2012 : deuxième visite de la cellule d'audit pour prise d'informations complémentaires (questionnaire envoyé à l'avance concernant les différentes étapes de la gestion) ;
- Novembre – janvier 2013 : réalisation par la cellule d'audit d'un test de conformité sur plusieurs dossiers CTA et EPPEQ tirés au sort ;
- Janvier – février 2013 : réalisation par la cellule d'audit d'un test de cheminement sur plusieurs dossiers CTA et EPPEQ tirés au sort ;
- Mars – avril 2013 : réception du rapport provisoire réalisé par le service d'audit, analyse et rédaction d'un plan d'actions afin de répondre aux recommandations contenues dans le rapport provisoire ;
- Mai – juillet 2013 : réception du rapport définitif réalisé par le service d'audit agrémenté du plan d'actions rédigé par la DREMT et révision par celle-ci du plan d'action initial afin de clore TOUTES les recommandations contenues dans le rapport provisoire et ainsi relever la cotation obtenue suite au rapport provisoire.

Les actions entreprises pour les projets CTA suite aux recommandations effectuées sont les suivantes :

- Suite à la recommandation de compléter le cadre du personnel de la Direction Relations Ecoles-Monde du Travail, le service CTA a vu, en 2013, ses effectifs augmentés d'une attachée et d'une graduée. Une troisième personne devrait prochainement compléter l'équipe pour les matières liées à la communication.

- Suite à la recommandation de s'assurer que les élèves d'établissements d'enseignement qualifiant, bénéficiaires ultimes des incitants CTA, soient avertis de l'intervention financière du FEDER dans le financement de leur formation, selon des modalités à définir par l'Administration (par exemple, mention sur les documents d'inscription, mention éventuelle sur le diplôme obtenu, etc.), un groupe de travail sera créé en 2014 afin de définir les modalités d'apposition des logos européens sur les Certificats de Qualification des élèves qui ont manipulé les équipements des CTA. Un courrier a également été envoyé aux coordonnateurs et aux formateurs CTA afin de rappeler la nécessité de mentionner l'intervention du FEDER au moyen d'affiches, d'autocollants, etc. ainsi que d'expliquer son intervention dans la formation à tous les utilisateurs du CTA.

2.4.12. Personnel administratif et d'encadrement au sein des CTA

2.4.12.1. Formateurs mis à disposition de chaque CTA ayant été inauguré

En 2012, 20 formateurs équivalents temps-plein avaient été répartis dans les différents CTA ouverts au public, à raison de 10 formateurs dans les 15 CTA du réseau libre confessionnel et 10 formateurs pour les 16 CTA des réseaux officiel et officiel subventionné. Ces professionnels ont reçu pour mission la formation des formateurs (formateurs CDC et enseignants) et le soutien aux coordonnateurs CTA dans l'élaboration des séquences de formation et dans la manipulation des équipements.

L'enveloppe budgétaire dégagée pour cette action étant un budget complémentaire accordé jusqu'à la fin de la programmation FSE 2007-2013, les 20 équivalents temps-plein ont à nouveau pu être détachés dans les différents CTA pour l'année scolaire 2013-2014. Conformément aux explications données au point 2.6.9, les nouveaux formateurs en place depuis septembre 2013 ont également suivi le module IFC pour l'inter réseau.

2.4.12.2. Coordonnateurs

Le Cabinet de Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire et l'Administration sont conscients que les coordonnateurs constituent la clé de voûte du projet CTA et qu'il convient d'apporter une solution pérenne à leur problème de statut.

Un groupe de travail regroupant les différentes instances concernées a été mis en place. Il travaille à l'élaboration d'un statut spécifique pour les coordonnateurs de CTA. Celui-ci tiendra compte des spécificités de la fonction et permettra une future nomination.

2.5. Coopération dans le cadre de partenariats-synergie et liens avec d'autres projets

2.5.1. Campus des technologies avancées

Pour rappel, AGORIA a développé le site Internet « campustchnologiesavancees.be » qui réunit notamment tous les projets CTA du secteur de l'industrie technologique.

Pour le portefeuille « Convergence », il s'agit des CTA de l'UT-IETS de Charleroi, du Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi et de l'Institut technique libre d'Ath.

Sur la page d'accueil, un reportage est consacré à chacun des centres. Les CTA sont ensuite présentés comme suit : domaine d'activités, coordonnées, nom du coordonnateur, profils métiers, description des équipements et des locaux, projet pédagogique, date d'ouverture, horaire, parking, logement, restauration.

2.5.2. Cité des métiers

Deux projets de « cité des métiers » ont été agréés en Région wallonne : la cité des métiers de Liège et celle de Charleroi.

La Cité des métiers de Charleroi propose notamment un projet concret de collaboration et de mise en commun des équipements des CTA de l'UT-IETS et du CTA du Collège technique des Aumôniers du travail. Ces deux centres seraient intégrés à l'ensemble de la structure de la Cité des Métiers carolorégienne.

2.5.3. Collaborations avec les CDC et les CDR

Plusieurs collaborations ont vu le jour en 2013 et d'autres sont en cours d'élaboration :

- Le CTA Serge Journée de l'Institut technique libre d'Ath a établi des contacts en vue de futures collaborations avec les CDC CEFOVERRE de Jumet, Le Forem Environnement de Mons, TECHNIFUTUR de Seraing et TECHNIFUTUR de Mons. Celles-ci devraient débiter en 2014.
- Le CTA du Collège de La Lys de Comines collabore avec le CDC Wallonie-Bois de Libramont. Cette collaboration prend la forme suivante :
 - Rédaction d'une offre de formations au catalogue IFC pour les formations communes par l'intermédiaire du CDC Wallonie-Bois pour le CTA.
 - Programmation des offres de formations collectives à l'IFC afin de ne pas proposer une même formation, à une date identique dans une même zone.
 - Création d'une offre commune du secteur pour les formations communes IFC à destination des enseignants.
 - Promotion des formations collectives IFC au CTA via le CDC Wallonie Bois.
 - Délocalisation de certaines formations du CDC Wallonie Bois au CTA pour les professionnels du secteur.
 - Concertation pour les investissements respectifs en termes de logiciel de dessin pour le secteur.
 - Echange d'informations et de bonnes pratiques.

Le CDC a réservé, au sein du CTA et dans le cadre de cette collaboration, 4 formations communes IFC et 4 formations pour les professionnels du secteur.
- Le CTA de l'UT-IETS de Charleroi collabore depuis 2009 avec le CDC TECHNIFUTUR Industrie de Gosselies. Celle-ci prend la forme d'une organisation de formations au sein du CTA par le CDC.
- Le CTA de l'Institut technique Saint-Luc de Mons a rencontré les CDC Campus automobile de Spa-Francorchamps et Autotech d'Houdeng-Goegnies en vue de l'élaboration de futures collaborations. Le CTA a collaboré avec le CDC TECHNIFUTUR de Mons dans le cadre de l'organisation de la journée de découverte « 2013 – Année des compétences ».

Des rencontres ont été organisées entre les réseaux CTA, CDC et CDR.

2.5.4. Projet « 2013 – Année des compétences »

Les opérateurs de la formation et de l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles ont décidé de s'associer dans un projet commun : « 2013, Année des compétences ». Cette opération poursuivait les objectifs suivants : renforcer l'attractivité des filières de formation et d'enseignement dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, augmenter le niveau de compétences et de certifications de la population active et assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences.

Chaque mois, au cours de l'année 2013, une thématique était déclinée de manière à toucher le grand public et les acteurs institutionnels. L'enseignement qualifiant a été ainsi mis à l'honneur durant le mois de septembre.

Le groupe de pilotage du projet a invité les IPIEQ⁶ à mener, durant la période du 16 au 19 septembre 2013, des actions mettant en lumière les changements opérés dans l'enseignement qualifiant en vue de le rendre attractif pour le jeune et de mettre en évidence la haute qualité des formations proposées et de l'équipement disponible. Dans ce cadre, certaines IPIEQ ont organisé des journées de découverte de CTA.

Ces journées avaient pour objectif de faire découvrir l'apport des CTA dans la formation des jeunes et de permettre aux utilisateurs de témoigner de leur expérience de formation en CTA.

Pour le portefeuille « Convergence », ces visites concernaient les CTA Serge Journée de l'Institut technique libre d'Ath, de l'Athénée provincial de Leuze-en-Hainaut, du Collège de La Lys de Comines, de

⁶ L'Instance de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (ou IPIEQ) vise à optimiser l'offre d'enseignement qualifiant, en termes de disponibilité et qualité du service public, en phase avec les tendances de développement socio-économique régional et sous-régional. Lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socio-économique de chaque zone en matière d'offre d'enseignement qualifiant, l'IPIEQ vise, par le biais d'incitants, en lien avec des métiers en pénurie, en tension ou porteurs, à soutenir le maintien d'options faiblement peuplées, la création d'options en lien avec ces métiers et la concentration d'options. Il existe 10 IPIEQ, une par zone d'enseignement.

l'Institut Val-ITMA de Tournai, de l'Institut technique Saint-Luc de Mons, du Collège technique des Aumôniers du travail de Charleroi et de l'UT-IETS de Charleroi.

2.6. Mesures de publicité

Les mesures de publicité prises pour et par les CTA font l'objet d'un autre rapport.